

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Université Mouloud Mammeri

Faculté des Sciences Economiques, commerciales

et sciences de Gestion

Département des sciences économiques



وزارة التعليم العالي و البحث العلمي

جامعة مولود معمري

كلية العلوم الاقتصادية و علوم

التسيير

Polycopié de cours :

CORRUPTION ET DEONTOLOGIE DE TRAVAIL

Destiné aux étudiants de L2 sciences économiques

Dr KABENE Ahmed

Validé par le CSD en date du 23.10.2023.

I. Cadre spatio-temporel

D'un volume horaire d'une heure et trente minutes par semaine, ce cours est dispensé aux étudiants de deuxième année licence du département des sciences économiques de la FSECSG-UMMTO. Généralement, il se déroule dans l'un des deux amphithéâtres du département.

II. Coordonnées et disponibilité

KABENE Ahmed

Maître de conférences classe B

Ahmed.kabene@ummto.dz

Disponibilité : Je consacre une demi-journée par semaine à la réception des étudiants qui suivent le cours de corruption et déontologie de travail.

Présentation du cours

Le cours de Corruption et déontologie de travail est d'une grande importance sur le plan académique mais aussi civique. Il est constitué d'un ensemble de thématique permettant à l'étudiant de saisir l'ampleur du phénomène de la corruption dans la vie économique et des affaires.

Le premier point du cours est consacré à la notion de Déontologie de travail, le but est d'initier l'étudiant aux valeurs de base de tout travail et de se familiariser avec la notion de code de déontologie et ses éléments.

Le deuxième point passe en revue : les définitions données par quelques instances internationales phares à la corruption telles que la Banque Mondiale, Transparency International, l'OCDE, l'UE... le but est d'illustrer la dimension internationale du phénomène de la corruption ; le phénomène de la corruption à la lumière des théories sociologiques, elles permettent de mieux voir les mécanismes de fonctionnement dudit phénomène ; la corruption comme objet d'étude ; le phénomène de la corruption à la lumière de quelques théories économiques, elles permettent de mieux voir les mécanismes de fonctionnement dudit phénomène au sein de l'économie.

Le troisième point est consacré à une typologie presque exhaustive de la corruption. Le but est de les nuancer.

Le quatrième point est dédié aux motivations de la corruption. Le but est de comprendre les facteurs favorisant la propagation de la corruption à l'échelle individuelle mais aussi collective.

Le cinquième point aborde la question de lutte contre la corruption. Nous y passerons en revue les moyens de lutte dans une démarche onusienne.

1 Déontologie de travail

1.1 Définition de la déontologie professionnelle

La déontologie dérive du grec deon (« ce qui convient ») et deonta (« devoirs »)¹. Au milieu professionnel, l'homme est tenu de travailler conformément à un référentiel et remplir au mieux ses devoirs. C'est un principe universel défini dans tout contrat de travail.

Pour l'Académie française, la notion se rapporte à un « ensemble de règles de bonne conduite, de morale appliquée »². Selon la même instance la déontologie médicale, à titre d'exemple, régit les rapports des médecins avec leurs confrères et leurs malades ; elle fait l'objet, en France, d'un **code de déontologie**. Les rapports professionnels sont ainsi codés dont la déontologie constitue le noyau.

Le mot « déontologie » a été créé par Jeremy Bentham en 1834 dans le sens général de sciences de la morale³

Selon Hottois G. (2001, cité par Marie-Anne Lecomte, 2012), la déontologie est une éthique professionnelle qui s'applique aux individus seulement dans le cadre d'un métier et qu'ils ont, dans ce cadre, des obligations, des responsabilités et des droits.⁴ Nous comprenons à travers cette citation que le périmètre de la déontologie est bien délimité. Chose qui est logique.

Le code de déontologie est un document produit par une organisation ou une institution contenant les règles de bonne conduite touchant à plusieurs aspects. En Algérie, plusieurs domaines en sont dotés, nous pouvons passer en revue :

- **Code de déontologie médicale algérien** : Qui définit la déontologie médicale comme « l'ensemble des principes, des règles et usages que tout médecin, chirurgien-dentiste et

¹ [Déontologie : tout savoir | Philosophie magazine \(philomag.com\)](http://philomag.com)

² [déontologie | Dictionnaire de l'Académie française | 9e édition \(dictionnaire-academie.fr\)](http://dictionnaire-academie.fr)

³ [Déontologie | Cairn.info](http://Cairn.info)

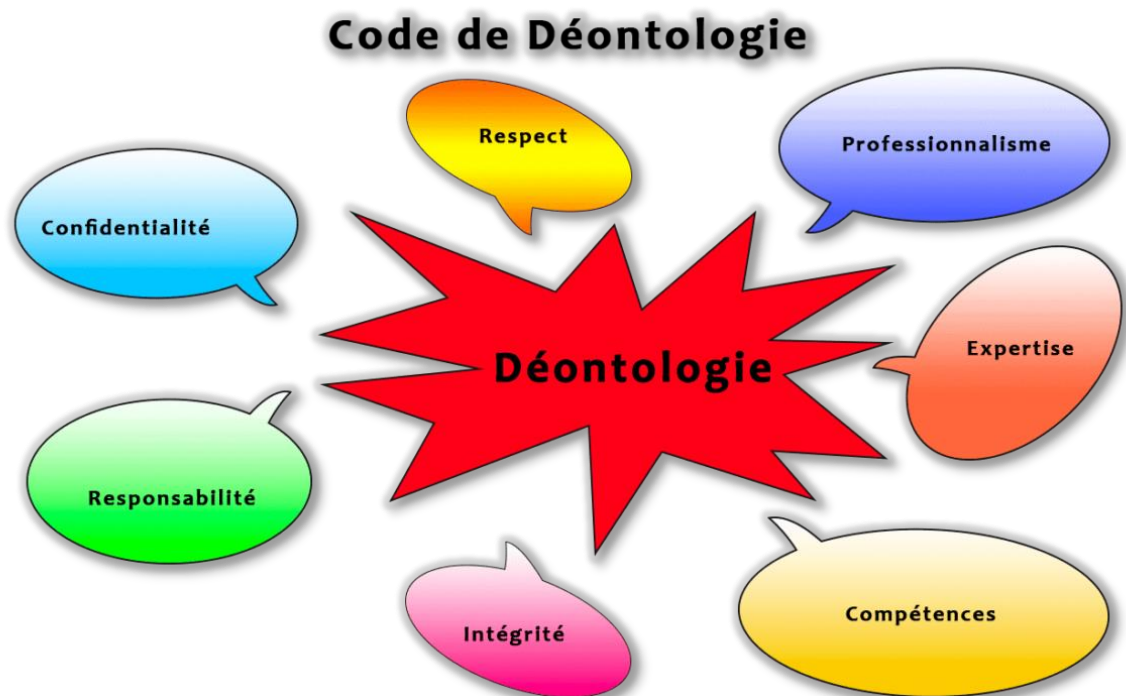
⁴ [Déontologie | Cairn.info](http://Cairn.info)

pharmacien doit observer ou dont il s'inspire dans l'exercice de sa profession ». Structuré en 228 articles autour de plusieurs chapitres et paragraphes.⁵

- **Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit** : est conforme au Code d'éthique de l'IESBA – International Ethics Standard Board for Accountants-⁶
- **Code de déontologie et Règlement intérieur de l'organisation nationale des comptables agréés ONCA.**
- **Charte de déontologie et d'éthique universitaires** : L'université de par ses missions multiples, (enseignement, recherche, service à la société, prestations de service et d'expertise), se doit de définir et de respecter ses valeurs éthiques fondamentales, qui doivent être appliquées par l'ensemble de la communauté universitaire⁷

A la lumière des exemples cités précédemment, le code de déontologie est peut être schématisé comme suit :

Figure N°1 : éléments d'un code de déontologie



Source : Code de déontologie -1 (france-denturiste.fr)

⁵ [CODE DE DEONTOLOGIE MEDICALE ALGERIEN.pdf \(atds.org.tn\)](#)

⁶ [OHADA-Code-déthique-des-professionnels-de-la-comptabilité-et-de-laudit.docx \(live.com\)](#)

⁷ [Charte Ethique et Déontologie – وزارة البحث العلمي والبيحة العالي التعليم \(mesrs.dz\)](#)

La figure N°1 nous renvoie à plusieurs socles de valeurs sur lesquels sont définies les règles de déontologie :

- **Le respect** : c'est la pièce maîtresse qui doit guider tout comportement et attitude. Au milieu professionnel, les rapports doivent être infiniment respectueux entre tous les travailleurs, ni l'application d'un pouvoir, ni la revendication d'un droit ne causer la transgression des règles du respect. L'article 1 de Déclaration Universel des Droits de l'Homme évoque le respect - indirectement- comme base des relations entre humains : "Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité."
- **Confidentialité** : La confidentialité est la qualité de ce qui est confidentiel (ce qui est dit ou fait en toute confiance et dans une assurance mutuelle entre deux ou plusieurs personnes). Il s'agit d'une propriété de l'information qui vise à assurer l'accès uniquement aux personnes autorisées⁸. Les informations liées au travail doivent rester à l'état confidentiel. Les instances disciplinaires dans les milieux professionnels réservent des sanctions à toute personne n'ayant pas fait preuve de confidentialité. Le secret de travail doit être protégé.
- **Responsabilité** : D'un point de vue juridique on parle de responsabilité civile qui : «est couramment définie comme étant l'obligation mise à la charge d'un responsable de réparer les préjudices causés à une autre en raison de sa faute »⁹. Ainsi, dans un milieu professionnel, les responsabilités doivent être définies en amont pour que chacun assume les conséquences de ses actes.
- **Intégrité** : Elle est synonyme de probité, de loyauté et d'honnêteté. Dans le monde professionnel, il est inconcevable d'évoluer dans milieu dépourvu d'intégrité. Il s'agit d'une valeur fondatrice des rapports de confiance et coopératifs.
- **Compétences** : s'engager dans un métier sans en avoir un minimum de compétences peut porter un préjudice énorme. Les entreprises doivent viser des compétences à même de réaliser un travail de qualité. La formation et la rémunération sont deux facteurs essentiels à l'encouragement de la compétence au sein des organisations.

⁸ [Définition de confidentialité - Concept et Sens \(lesdefinitions.fr\)](http://lesdefinitions.fr)

⁹ [107979 \(cerist.dz\)](http://cerist.dz)

- **Expertise** : Selon Le Robert¹⁰ l'expertise correspond à une « compétence dans un domaine précis ». A notre sens, il s'agit d'un degré très élevé de compétences qui vient avec des années d'expérience. La déontologie voudrait que la répartition des tâches dans le milieu professionnel exige la prise en compte du facteur expérience.
- **Professionalisme** : Le professionnalisme correspond à une kyrielle de qualités qui attestent du sérieux et de la compétence professionnelle d'un individu, fortement employé dans le jargon professionnel, il fait référence à plusieurs vertus : « la courtoisie, la politesse le respect d'autrui, la ponctualité, la compétence, l'honnêteté, la fiabilité, la rigueur ». ¹¹ Ces qualités sont nécessaire pour une fluidité dans le travail pour une qualité de service.

1.2 La place de la morale

La morale est un ensemble de règles de conduite de l'homme dans la société. Elle nous rappelle l'existence du devoir et des interdits, elle nous fournit une doctrine d'action, nous invite à nous juger nous-mêmes, à nous surveiller et à nous transformer par respect pour la règle. ¹² Elle est plus globale que la déontologie. Elle lui sert de socle. Mais la morale et la déontologie peuvent tomber en contradiction dans certaines situations ; des tensions entre les règles déontologiques et les valeurs morales.

Quiz de fin de section

1. D'où dérive le terme "déontologie" ?

- Du latin "deonto" (« devoir ») et "logos" (« étude »)
- Du grec "deon" (« ce qui convient ») et "deonta" (« devoirs »)
- Du français "deonté" (« convenance ») et "logistique" (« organisation »)

2. Quel principe est défini dans tout contrat de travail pour l'employé ?

- La flexibilité des horaires de travail
- L'évolution des salaires en fonction des performances
- Le respect des règles déontologiques et le remplissement des devoirs professionnels

¹⁰ <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/expertise>

¹¹ <https://emplois.ca.indeed.com/conseils-carriere/developpement-carriere/professionnalisme>

¹² [Éthique, morale, déontologie \(erudit.org\)](http://ethique.morale.deontologie(erudit.org))

3. La déontologie professionnelle est-elle un principe universel ?

a) Vrai b) Faux

4. Selon Hottois G., comment la déontologie est-elle définie ?

a) Comme une éthique personnelle qui s'applique à tous les individus

b) Comme une éthique professionnelle qui s'applique aux individus dans tous les aspects de leur vie

c) Comme une éthique professionnelle qui s'applique aux individus seulement dans le cadre de leur métier déterminé

Question ouverte 1: Expliquez l'importance du respect dans le milieu professionnel et dites comment il peut influencer les rapports entre les différentes composantes de toute organisation.

Question ouverte 2: Dans un contexte professionnel, quelle est la signification de l'intégrité, et en quoi cette valeur est-elle essentielle pour établir des rapports de confiance et coopératifs au sein d'une organisation ?

Réponses :

R1 : b, **R2 :** c , **R3 :** a, **R4 :** c.

QO1 : à la lumière du concept de déontologie professionnelle, le respect constitue une valeur humaine et relationnelle fondatrice des rapports sains et coopératifs.

QO2 : l'intégrité correspond à la loyauté et probité de quelqu'un vis-à-vis de son travail. Un responsable intègre gère avec équité ce qui renforce le sentiment de justice chez les employés. Un employé intègre gagne l'estime et la confiance de son employeur ce qui rend la relation de travail plus durable et évolutive.

2 Phénomène de la corruption vu des instances internationales et académiciens

2.1 Au vu des instances internationales

Nous passerons en revue des définitions et visions de la corruption proposées par des instances internationales :

Pour **Transparency International** : « la corruption comme l'abus du pouvoir confié à des fins privées. La corruption mine la confiance, affaiblit la démocratie, entrave le développement économique et aggrave encore les inégalités, la pauvreté, les divisions sociales et la crise environnementale. Exposer la corruption et tenir les corrompus responsables ne peut se produire

que si nous comprenons comment fonctionne la corruption et les systèmes qui la rendent possible."¹³ Nous retenons de cette définition plusieurs enseignements :

- Derrière chaque corruption, il y a un abus de pouvoir au service de l'intérêt privé ;
- La corruption est un phénomène qui engendre de multiples impacts liés à plusieurs domaines ;
- Il est judicieux de comprendre son fonctionnement pour pouvoir mettre en place des moyens de lutte efficaces.

Pour la **Banque Mondiale** : « La corruption – l'abus d'une fonction publique pour un profit personnel – couvre un large éventail de comportements, allant du dessous-de-table au détournement de fonds publics. La corruption existe partout dans le monde, mais elle est habituellement présente dans les pays ayant une faible assise institutionnelle, qui sont souvent touchés par la fragilité et les conflits ». ¹⁴ Nous retenons de cette définition plusieurs enseignements :

- La corruption implique des agents publics ;
- Les comportements engendrant la corruption sont multiples ;
- La corruption est un phénomène universel ;
- La corrélation positive entre la faiblesse institutionnelle et la propagation du phénomène de corruption, autrement dit il est plus répandu dans les pays moins développés.

Pour l'ONU, via le Département des affaires économiques et sociales Institutions Publiques : « La corruption compromet le développement durable. L'abus ou le mauvais usage des pouvoirs publics à des fins privées peuvent prendre de nombreuses formes : corruption, extorsion, trafic d'influence, népotisme, fraude ou détournement de fonds. Non seulement la corruption compromet l'investissement et la croissance économique, mais affaiblit également la confiance du public dans le gouvernement, contribue à l'instabilité sociale et aggrave la pauvreté. L'Agenda 2030 pour le développement durable a spécifiquement appelé à réduire notablement la corruption sous toutes ses formes, et à développer des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous niveaux ». ¹⁵ Nous retenons de cette définition plusieurs enseignements :

¹³ [What is corruption? - Transparency.org](https://www.transparency.org/what-is-corruption/)

¹⁴ [La lutte contre la corruption \(banquemondiale.org\)](https://www.banquemondiale.org/fr/actualites/la-lutte-contre-la-corruption)

¹⁵ [Combating Corruption \(un.org\)](https://www.un.org/development/desa/dest/2030/2030-agenda/fr/17-justice-rapport-justice)

- L'ONU insiste sur l'impact freinant le développement durable de la corruption ;
- L'impact de la corruption va au-delà de la question économique pour nuire à la confiance entre gouverneurs et gouvernés ;
- La corruption aggrave le sous-développement ;
- L'Agenda 2030 accorde une place importante à la lutte contre la corruption à travers le renforcement de la transparence.

Pour l'OCDE : « Dans le secteur public, la corruption est synonyme de médiocrité des services publics tandis que dans le secteur privé, le coût est répercuté sur les consommateurs qui finissent par payer plus cher les biens et les services qu'ils acquièrent [...] La corruption est souvent la porte ouverte aux drogues, aux médicaments illicites, à la contrebande, à la traite d'êtres humains, à toutes sortes de crimes qui dépassent les frontières. »¹⁶ Nous retenons de cette définition plusieurs enseignements :

- Dégradation de la qualité des services publics à cause de la corruption ;
- Le consommateur supporte une partie des coûts de la corruption. Cela se traduit par l'écart entre la qualité du bien ou service payée et la qualité réellement obtenu ;
- L'OCDE aborde la question de la corruption à la lumière des délits et crimes de différentes natures ;

Pour l'**Union Européenne** : « la fraude et la corruption constituent de graves menaces pour la sécurité et les intérêts financiers de l'Union européenne (UE). La protection de ces intérêts est une priorité pour les institutions de l'UE, à la fois pour que l'argent des contribuables soit utilisé au mieux et pour lutter contre la criminalité organisée et le terrorisme, qui trouvent dans la corruption un terrain fertile ». ¹⁷ Nous retenons de cette définition plusieurs enseignements :

- La corruption est abordée d'un point de vue de la sécurité des Etats et de leurs intérêts financiers ;
- La criminalité et le terrorisme se greffent facilement aux terrains de la corruption.

D'autres définitions et visions académiques de la corruption seront passées en revue :

Pour Nicolas Jacquemet (2005)¹⁸ : « La corruption est définie comme un accord illégal, ou pacte de corruption, liant un agent à un corrupteur et destiné à organiser le détournement d'un pouvoir discrétionnaire. Ce pouvoir discrétionnaire est hérité, par l'agent, d'un contrat de

¹⁶ [Lutter contre la corruption - OCDE \(oecd.org\)](https://www.oecd.org/fr/anti-corruption/)

¹⁷ [Fraude et corruption - EUR-Lex \(europa.eu\)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/?uri=CELEX%3A32016R0987%3A020160101EN0001-0001-20160101)

¹⁸ Jacquemet, N. (2006). Microéconomie de la corruption. *Revue française d'économie*, 20(4), 118-159

délégation conclut avec un principal ». Nous retenons de cette définition plusieurs enseignements :

- La corruption est peut être vue comme une relation contractuelle entre un agent corrompu et un autre corrompteur qu'on appelle aussi pacte de corruption ;
- La source principale de l'acte de corruption est le détournement d'un pouvoir discrétionnaire hérité d'une entité étatique (agent principal). Autrement dit, il y a la perversion de la nature discrétionnaire du pouvoir détenu par l'agent ;

Pour Debih Mouloud (2020) : « La corruption n'est ni un comportement unique ni une espèce de conduite évidente. La corruption est le nom que nous appliquons à certaines réciprocités par certaines personnes dans certains contextes à certains moments. L'utilisation populaire de ce terme n'exige pas que le comportement qualifié de corrompu soit illégal ; il suffit que l'étiqueteur pense qu'il est immoral ou contraire à l'éthique comme les opinions des gens sur la conduite morale et éthique diffèrent sur des points importants, la corruption est souvent une étiquette contestée »¹⁹. Nous retenons de cette définition plusieurs enseignements :

- La corruption est extrêmement complexe pour être rangée dans seul type de comportements ;
- L'usage du terme pourrait être subjectif, il suffit que le comportement en question soit contesté d'un point de vue moral ou éthique ;

Pour Boris Begovic (2005) "La corruption est la non-conformité intentionnelle au principe de distance raisonnable visant à tirer avantage pour soi-même ou pour des individus liés à ce comportement ». ²⁰ Nous retenons de cette définition plusieurs enseignements :

- La corruption est « intentionnelle ». C'est-à-dire délibérée et préméditée.
- Le non-respect de la distance éthique entre l'intérêt personnel et la fonction conduit à des attitudes et comportements de corruption ;

Exercice 2 :

Question 1 : Quelle organisation voit la corruption comme « l'abus du pouvoir à des fins privées », ayant des conséquences sur la confiance et le développement ?

¹⁹ DEBIH, M., & DEBIH, H. Le fléau de la corruption : évolution, mécanismes de lutte et perspectives. [116340 \(cerist.dz\)](https://cerist.dz/116340)

²⁰ Begovic, B. (2005). TY. Corruption: concepts, types, causes and consequences. JOUR. <https://www.researchgate.net/publication/265364211>

Question 2 : Selon la Banque Mondiale, quels types de pays sont plus susceptibles de souffrir de corruption en raison de leur faible assise institutionnelle ?

Question 3 : Comment la corruption compromet-elle le développement durable, selon l'ONU, et en quoi affecte-t-elle la confiance envers le gouvernement ?

Question 4 : D'après l'OCDE, comment la qualité des services publics est-elle altérée par la corruption, et comment les consommateurs en subissent-ils les conséquences ?

Question 5 : Comment l'Union Européenne aborde-t-elle la corruption en relation avec ses intérêts financiers et la sécurité ?

Solution

Question	Eléments de réponse
Q1	Transparency International
Q2	Les pays ayant une faible assise institutionnelle, qui sont souvent touchés par la fragilité et les conflits
Q3	Le manque de transparence compromet les ODD ; Les échecs répétitifs compromettent l'image des gouvernements.
Q4	La qualité est altérée par des actions d'entretiens non réalisées. Les consommateurs supportent les coûts qui en découlent.
Q5	L'UE voit la corruption comme une menace réelle pour ses intérêts financiers ainsi que sa sécurité.

2.2 Les explications sociologiques de la corruption

Nous ne pouvons pas évoquer le phénomène de corruption ou tenter de l'expliquer sans se référer aux éclairages fournis par les sociologues des différentes écoles. En effet, la corruption est avant tout un contrat qui implique groupes sociaux. Dans ce qui suit, nous tâcherons de présenter un certain nombre de courants et approches sociologiques qui nous semblent, dans le cadre de ce cours, importants à la compréhension du phénomène. Il ne s'agit pas là de faire une revue de littérature mais juste de voir à quel point les explications sociologiques sont importantes.

2.2.1 L'école de la déviance sociale

La déviance est le fait de s'écarter d'un référentiel de normes et de valeurs. D'après Xavier de Larminat (2007)²¹ elle correspond à « la transgression d'une norme. Toute déviance implique donc nécessairement deux éléments : l'adoption d'un type de comportement et l'existence d'une norme qui le prohibe. En conséquence, on peut affirmer qu'il n'y a pas de déviance en soi, qui existerait de tout temps et en tout lieu. Il s'agit d'une notion dépendante de l'évolution des normes et des comportements ». Cette définition traduit parfaitement le phénomène de

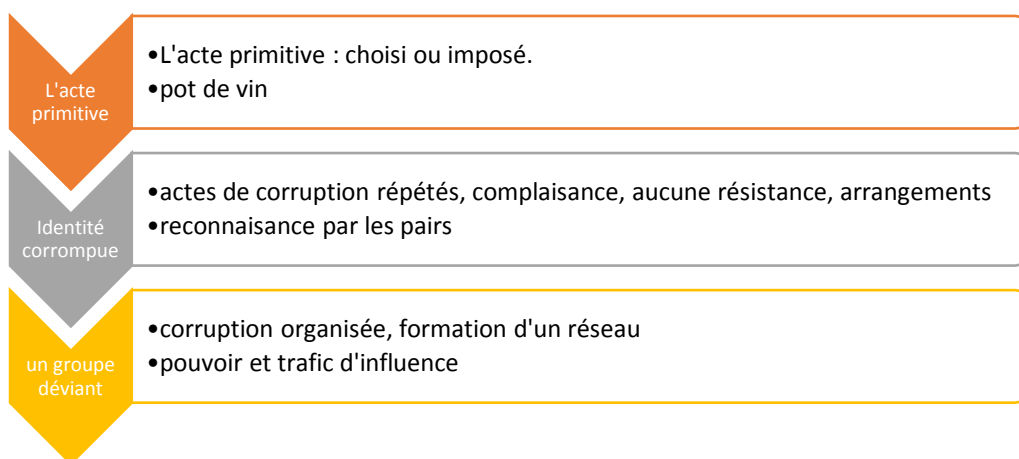
²¹ [Sociologie de la déviance : des théories du passage à l'acte à la déviance comme processus — Sciences économiques et sociales \(ens-lyon.fr\)](https://www.ens-lyon.fr/sciences-économiques-et-sociales/enseignements/enseignement-de-sociologie/enseignement-de-sociologie-2019-2020/enseignement-de-sociologie-2019-2020)

corruption puisqu'il s'agit réellement de la transgression d'une norme qui le prohibe. Par ailleurs, comme il a été affirmé par Debih Mouloud (Op.cit.) « La corruption n'est ni un comportement unique ni une espèce de conduite évidente ».

L'approche par la déviance sociale offre aussi un éclairage sur la formation de personnes déviantes. Elle considère la déviance comme un « processus » en construction évolutive dans lequel les agents ont la possibilité d'adhérer ou non. Une fois engagé et impliqué dans des comportements déviants, s'y arracher devient difficile. Selon Nicolas Journet (2009) « Chaque type de déviance constitue une « carrière » spécifique, mais le schéma d'engagement est similaire : un acte primaire (qui peut rester secret, et même être non intentionnel), l'acquisition d'une « identité » déviante et, finalement, l'adhésion à un groupe déviant »²². La temporalité rend dynamique le phénomène de la corruption, de l'acte primaire qui pourrait être, une corruption anodine, en passant par l'acquisition d'une identité déviante, une corruption à répétition, jusqu'à l'adhésion à un groupe déviant, une corruption organisée.

Nous pouvons représenter le processus de déviation appliqué à de la corruption comme le montre le schéma suivant :

Figure N°2 : Processus de déviance appliqué à la corruption



Source : Nos soins

Le croquis ci-dessus illustre le processus de déviance appliqué à la corruption. Les germes de la corruption commencent souvent par des pratiques qui paraissent anodines. L'agent corrupteur peut justifier son acte en arguant de contraintes ou de nécessités, ou encore se sentir influencé

²² JOURNET Nicolas, « Outsiders : études de sociologie de la déviance », dans : Xavier Molénat éd., *La sociologie*. Auxerre, Éditions Sciences Humaines, « Petite bibliothèque », 2009, p. 93-94. DOI : 10.3917/sh.molen.2009.01.0093. URL : <https://www.cairn.info/la-sociologie--9782912601858-page-93.htm>

par son environnement, notamment des milieux amicaux ou familiaux qui tolèrent ou encouragent de tels comportements.

Si ces actes de corruption persistent et prennent de l'ampleur, l'individu peut être repéré en tant que personne corrompue, et cela contribuera à renforcer ses interactions avec d'autres groupes impliqués dans la corruption. Cette identité déviante renforcée facilitera ainsi des connexions avec d'autres individus corrompus et des réseaux de corruption plus étendus, pouvant conduire à une corruption de plus grande ampleur et nuisible à une échelle plus importante.

La théorie de déviance sociale a été complétée par les travaux de Robert Merton qui a établi une typologie de comportements représentés dans la grille suivante :

Tableau N°1 : Typologie des modes d'adaptation individuelle

Modes d'adaptation		Buts	Moyens
I	Conformisme	+	+
II	Innovation	+	-
III	Ritualisme	-	+
IV	Evasion	-	-
V	Rébellion	+	+
		-	-

Source : Robert K. Merton (1965)

Robert Merton (1965)²³, croise les objectifs culturels et les moyens institutionnels pour obtenir cinq modes d'adaptation individuelle :

- **Conformisme** : C'est le propre d'une société stable dont le comportement le plus répandu est de se fixer les objectifs culturels et d'adopter ses moyens institutionnels qu'elle impose.
- **Innovation** : s'écartant de l'adoption des moyens institutionnels établis, l'individu s'enlance dans une voie de l'innovation comme moyen d'atteindre les objectifs culturels. L'innovation dans le sens de Merton est entendue dans un sens sociologique déviant. A cet effet, la corruption est susceptible d'être qualifiée comme une innovation en vue d'atteindre des objectifs culturels (classe sociale supérieure, aisance, statut social...).
- **Ritualisme** : c'est l'opposé de l'innovation, l'individu récuse l'idéal social mais applique scrupuleusement les moyens institutionnels. Nous avons tous entendu parler

²³ [Robert K. Merton \(1965\), Structure sociale, anomie et déviance. In DÉVIANCE ET CRIMINALITÉ \(uqac.ca\)](#)

de ce type très appliqué voire zélé en termes d'application des règles et qui tient un discours légaliste mais qui s'avère à la fin de la poudre aux yeux ; puisque derrière les coulisses, il est impliqué dans des affaires de corruption.

- **Evasion** : dans ce cas, les individus sont démissionnaires des objectifs culturels et moyens institutionnels. Cette déviance est synonyme de passivité et de complaisance vis-à-vis des actes de corruption.
- **La rébellion** : la rébellion est un acte révolutionnaire à l'encontre des objectifs culturels et les moyens intentionnels. Les mouvements sociaux et les révolutions se déclenchent généralement pour destituer un ordre établi souvent injuste où domine la fraude et la corruption et les moyens institutionnels inhérents qui sont inefficaces. Ces révolutions ont pour but de proposer un idéal plus juste.

2.2.2 L'école des réseaux sociaux :

Selon Lemieux (1999, cité par Michel Forsé, 2008) un réseau social est « un ensemble de relations entre un ensemble d'acteurs. Cet ensemble peut être organisé (une entreprise, par exemple) ou non (comme un réseau d'amis) et ces relations peuvent être de nature fort diverse (pouvoir, échanges de cadeaux, conseil, etc.), spécialisées ou non, symétriques ou non. Les acteurs sont le plus souvent des individus, mais il peut aussi s'agir de ménages, d'associations, etc. L'essentiel est que l'objet d'étude soit bien la relation entre éléments, autrement dit l'interaction ou l'action réciproque entre ces éléments »²⁴. Nous retenons de cette définition les points suivants :

- Le noyau dur d'un réseau social est les relations entre des acteurs ;
- La multiplicité des formes de réseaux sociaux ;
- La réciprocité en matière de relation. Ce qui est synonyme d'engagement.

Pour CALLON Michel (2006)²⁵, la notion de réseau social présente plusieurs avantages :

- Elle permet de circuler facilement entre microstructures et macrostructures. C'est le cas par exemple des faits locaux qui se transforment soudainement en évènements globaux et d'autres inversement.

²⁴ FORSÉ Michel, « Définir et analyser les réseaux sociaux. Les enjeux de l'analyse structurale », *Informations sociales*, 2008/3 (n° 147), p. 10-19. DOI : 10.3917/inso.147.0010. URL : <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2008-3-page-10.htm>

²⁵ CALLON Michel, FERRARY Michel, « Les réseaux sociaux à l'aune de la théorie de l'acteur-réseau », *Sociologies pratiques*, 2006/2 (n° 13), p. 37-44. DOI : 10.3917/sopr.013.0037. URL : <https://www.cairn.info/revue-sociologies-pratiques-2006-2-page-37.htm>

- Elle permet d'analyser les transformations en matière de pouvoir.

Un réseau social est influencé par la nature des liens le structurant comme le confirme FERRARY Michel (2004) : « La présence au sein d'un ensemble social d'une alternance de liens forts et de liens faibles induisant des trous structuraux influence les dynamiques sociales et les stratégies d'acteurs »²⁶. Dont « la force est une combinaison (probablement linéaire) de la quantité de temps, de l'intensité émotionnelle, de l'intimité (la confiance mutuelle) et des services réciproques qui caractérisent ce lien »²⁷.

La démarche théorique par les réseaux sociaux semble pertinente pour comprendre le fonctionnement de la corruption. Dans le langage journalistique, l'usage de l'expression de réseau est répandu. C'est ce qui confirme que la corruption est un phénomène qui engage fortement l'aspect relationnel au sens de Ferrary Michel et de Granovetter.

La pertinence de l'appareil théorique par les réseaux sociaux a donné naissance à un foisonnement d'études appliquant la notion sur plusieurs phénomènes notamment en sociologie économique. Concernant les études portant sur la corruption, nous pouvons citer celle de Daniela Pianezzi, et Giuseppe Grossi (2020) intitulé « La corruption dans la gestion des migrations : une perspective de réseau »²⁸. L'article a été consacré à « l'analyse examine la relation entre un réseau de gouvernance et la corruption, ainsi que le rôle des réseaux de corruption qui en résultent dans la manipulation des décisions administratives, de l'argent public étant destiné à servir les intérêts de quelques-uns ». Il s'agit surtout d'élucider les acteurs impliqués dans la corruption.

L'étude s'est appuyée sur 4 étapes pour comprendre la corruption dans une perspective de réseau :

- **Phase de problématisation** : Les auteurs ont expliqué comment une urgence humanitaire a constitué un terrain fertile pour la formation de pouvoirs chez des agents non gouvernementaux. Une gouvernance multi acteurs tels que des organisations à but

²⁶ FERRARY Michel, PESQUEUX Yvon, « 3. Éléments d'analyse des réseaux sociaux », dans : , *L'organisation en réseau, mythes et réalités*. sous la direction de FERRARY Michel, PESQUEUX Yvon. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « La Politique éclatée », 2004, p. 163-198. URL :

<https://www.cairn.info/l-organisation-en-reseau-mythes-et-realites--9782130542544-page-163.htm>

²⁷ Granovetter cité par FERRARY Michel, PESQUEUX Yvon (Op.cit.)

²⁸ PIANEZZI Daniela, GROSSI Giuseppe, « La corruption dans la gestion des migrations : une perspective de réseau », *Revue Internationale des Sciences Administratives*, 2020/1 (Vol. 86), p. 159-175. DOI : 10.3917/risa.861.0159. URL : <https://www-cairn-info.snd11.arn.dz/revue-internationale-des-sciences-administratives-2020-1-page-159.htm>

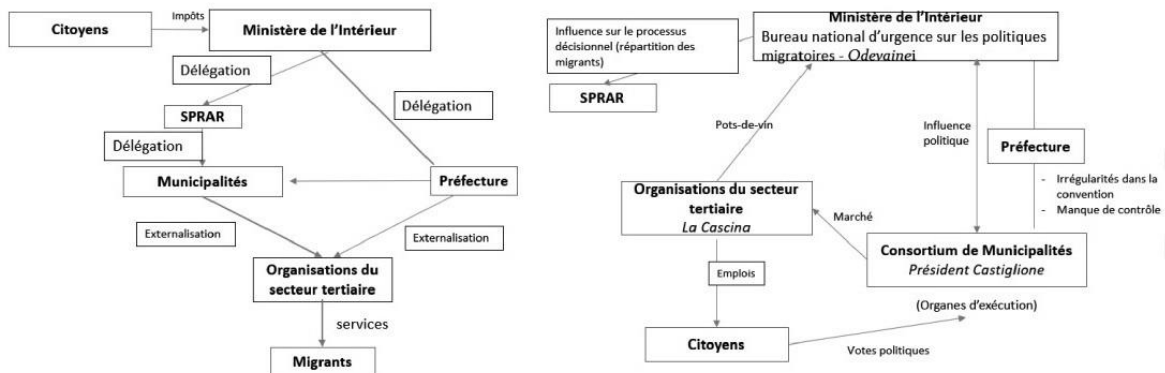
non lucratif, un consortium de municipalités, l'autorité provinciale, la préfecture, le ministère de l'Intérieur et le service de la protection civile. Des pouvoirs ont été transférés du haut vers le bas et de manière horizontale en matière de gestion des structures d'accueil des migrants. Cependant, cela a engendré une concentration d'un « pouvoir discrétionnaire », un accès à des informations confidentielles, un manque d'imputabilité facilitant « la métamorphose de ce réseau de gouvernance en un réseau corrompu ». Une poignée d'acteurs s'est constituée et a fait « usage instrumental du réseau ». Ils ont développé une mainmise sur le secteur tertiaire au point de devenir des « points de passage obligatoires » dans la prise de décision.

- **Phase d'intéressement** : Cette phase connaît l'élargissement du réseau qui a la mainmise sur le secteur tertiaire. Les auteurs ont cité le témoignage de l'un des acteurs recrutés au réseau de corruption : « quand je suis arrivé là-bas [en Sicile], Castiglione est venu me chercher à l'aéroport. Il m'a emmené déjeuner, et quand nous sommes arrivés à table, j'ai constaté qu'il n'y avait qu'une seule place libre ... et j'ai compris que la personne qui allait manger avec nous serait celle qui allait remporter l'appel d'offres ». Le système d'accueil est attribué à des organisations qui versent des pots-de-vin à condition qu'elles employaient des locaux en échange de votes politiques.
- **Phase de l'enrôlement** : L'enrôlement est un mécanisme qui permet à des acteurs de définir et occuper des rôles importants qualifiés de points de passage pour les autres. Sans quoi, ils ne pourront pas atteindre leurs objectifs. Ces acteurs définissent les règles du jeu en matière de réseau de gouvernance. Les auteurs ont relaté un témoignage dans le sens de l'enrôlement : « Vu que je fais partie de ce bureau national... et que j'ai cette relation avec le ministère... je suis en mesure d'orienter les flux de migrants... si elles [les coopératives] ont des bâtiments qui peuvent servir de centres d'accueil à activer immédiatement en cas d'urgence, sans concurrence publique, les installations disponibles seront occupées ... en somme, je leur donne beaucoup de travail ».
- **La phase de mise en pratique du plan de corruption** : Dans cette phase, il s'agit d'asseoir le réseau d'acteurs de manière il s'enchevêtre avec le réseau de gouvernance afin de créer une osmose. Ça nécessite des déplacements physiques et un accès privilégié aux informations sensibles. Et afin de le stabiliser dans le temps, il leur arrive de désactiver les mécanismes de contrôle.

Les différentes phases (problématisation, intéressement, enrôlement et mobilisation) selon les auteurs de l'étude ont conduit à « un chevauchement progressif des réseaux corrompus avec le

réseau de gouvernance (Cf. Figure N°3), et à une véritable osmose entre le monde légal et le monde illégal ».

Figure N°3 : Réseau de gouvernance contre réseau corrompu dans la gestion des migrations



Source : Daniela Pianezzi, et Giuseppe Grossi (2020, Op.cit.)

2.2.3 Théorie des représentations sociales

Nous allons passer en revue deux définitions des représentations sociales parmi celle présentées par GAYMARD Sandrine (2021)²⁹, appartenant respectivement à MOSCOVICI (1961) et WAGNER (1999) :

« Les représentations sociales sont des entités presque tangibles. Elles circulent, se croisent et se cristallisent sans cesse à travers une parole, un geste, une rencontre, dans un univers quotidien. La plupart des rapports sociaux noués, des objets produits ou consommés, des communications échangées en sont imprégnées. Nous les savons, elles correspondent d'une part à la substance symbolique qui entre dans l'élaboration et d'autre part à la pratique qui produit ladite substance, tout comme la science ou les mythes correspondent à une pratique et mythique » (Définition donnée par Moscovici). De cette définition, nous retenons les points essentiels suivants :

- Malgré leur immatérialité, les représentations sociales ont un poids presque tangible de par leur présence dans l'univers quotidien.

²⁹ GAYMARD Sandrine, « Chapitre 2. Ce qu'est une représentation sociale, à quoi elle sert, comment elle naît », dans : , *Les fondements des représentations sociales. Sources, théories et pratiques*, sous la direction de GAYMARD Sandrine. Paris, Dunod, « Univers Psy », 2021, p. 51-72. URL : <https://www-cairn-info.snd11.arn.dz/les-fondements-des-representations-sociales--9782100822195-page-51.htm>

- Les représentations sociales sont colportées et partagées à travers les relations sociales.
- Les représentations sociales résultent des attitudes et pratiques.

« Une représentation sociale est l'ensemble des idées et des sentiments s'exprimant dans le comportement verbal et manifeste des acteurs qui constitue un objet pour un groupe social » (Définition donnée par Wagner). De cette définition, nous retenons les points essentiels suivants :

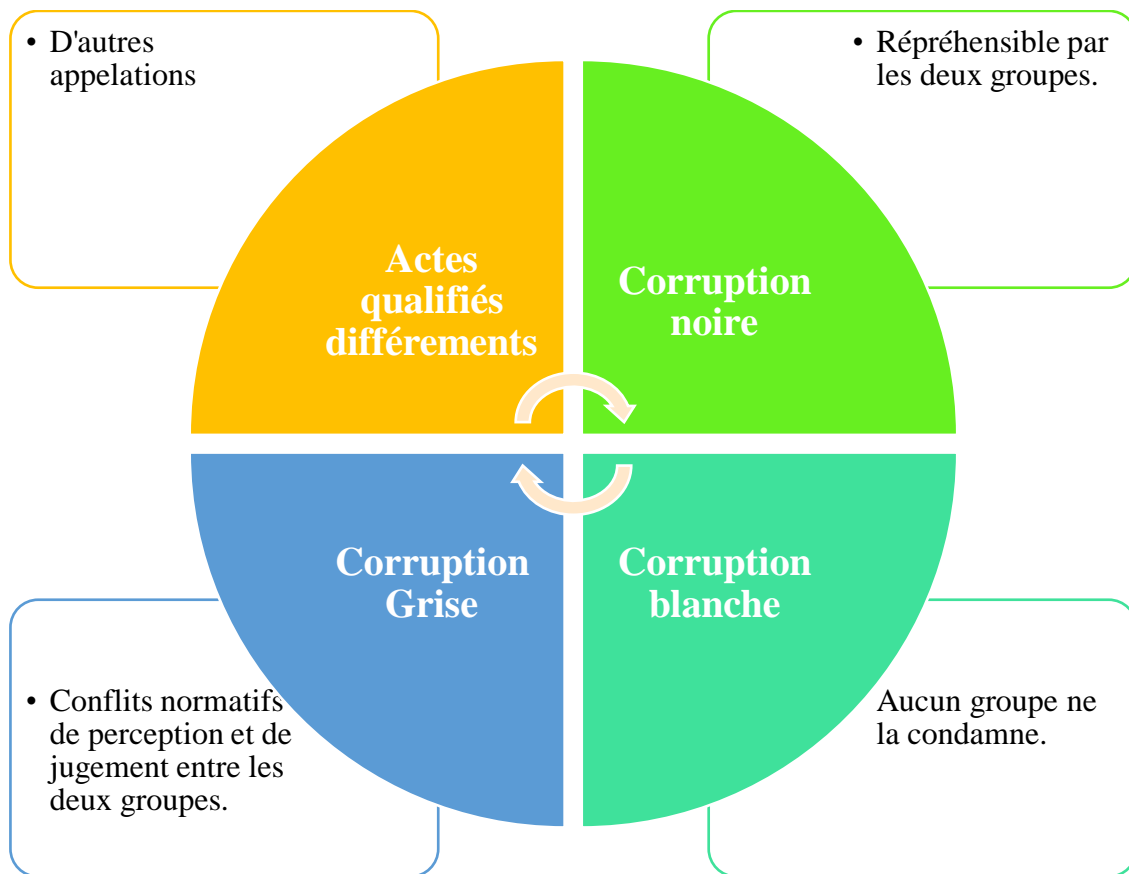
- Le comportement des individus sont la traduction de leurs représentations sociales ;
- Les représentations sociales sont le noyau dur d'un groupe social.

La théorie des représentations sociales constitue une démarche théorique pertinente pour analyser la corruption. Son apparition permet « la découverte de la relativité des perceptions des actes de corruption » comme nous le présentent BEZES Philippe et LASCOUMES Pierre (2005)³⁰ dans leur article. Ils citent Heidenheimer comme pionnier ayant appliqué la démarche par les représentations appliquées à l'étude de la corruption.

Heidenheimer adopte une démarche constructiviste basée sur l'opinion publique « déduite de la diversité culturelle des représentations sociales des pratiques politiques controversées ». En croisant les perceptions et représentations des « actes labellisés comme corrompus » avec deux groupes, élite politique et citoyens ordinaire, il en dégage une typologie de quatre types d'actes dégageant consensus et dissensus :

³⁰ BEZES Philippe, LASCOUMES Pierre, « Percevoir et Juger la « corruption politique ». Enjeux et usages des enquêtes sur les représentations des atteintes à la probité publique », *Revue française de science politique*, 2005/5-6 (Vol. 55), p. 757-786. DOI : 10.3917/rfsp.555.0757. URL : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2005-5-page-757.htm>

Figure N°4 : Catégorie d'actes de corruptions selon Heidenheimer



Source : Nos soins suite à la description de l'auteur

Exercice 3

Question 1 : Comment Xavier de Larminat définit-il la déviance sociale ?

Question 2 : Selon Nicolas Journet, comment évolue le processus de déviance en lien avec la corruption ?

Question 3 : Selon Robert Merton, quelle adaptation individuelle implique l'innovation en termes de déviance ?

Question 4 : Selon Lemieux, quelle est l'essence d'un réseau social ?

Question 5 : Quelle est l'une des avantages de l'approche par les réseaux sociaux, selon CALLON Michel ?

Question 6 : Comment le réseau de gouvernance et le réseau corrompu se chevauchent-ils, selon l'étude de Pianezzi et Grossi ?

Question 7 : Qu'est-ce qu'une représentation sociale, selon la définition de MOSCOVICI ?

Question 8 : Comment Heidenheimer a-t-il appliqué la théorie des représentations sociales à l'étude de la corruption ?

Question 9 : Quelle est la typologie d'actes de corruption dégagée par Heidenheimer ?

Solution

Question	Eléments de réponse
Q1	La transgression d'une norme prohibitive
Q2	Le processus de déviance est constitué de plusieurs phases : de l'acte primaire à l'acquisition d'une identité déviante, puis à l'adhésion à un groupe déviant.
Q3	Selon Robert Merton, l'innovation en termes de déviance implique de laisser tomber les moyens institutionnels tout en adoptant les objectifs culturels.
Q4	L'essence d'un réseau social se trouve dans le socle relationnel entre les acteurs et leurs interactions.
Q5	L'approche par les réseaux sociaux permet de circuler entre microstructures et macrostructures et d'analyser les transformations en matière de pouvoir.
Q6	Selon l'étude de Pianezzi et Grossi, le réseau de gouvernance et le réseau corrompu se chevauchent créant une osmose entre le monde légal et le monde illégal.
Q7	Selon la définition de MOSCOVICI, une représentation sociale est un ensemble d'idées et de sentiments exprimés dans le comportement verbal et manifeste des acteurs.
Q8	Heidenheimer a appliqué la théorie des représentations sociales en croisant les perceptions et les représentations des actes de corruption entre élite politique et citoyens ordinaires pour dégager une typologie d'actes de corruption.
Q9	La typologie d'actes de corruption dégagée par Heidenheimer inclut quatre types d'actes.

2.2.4 La corruption comme objet d'étude délicat en sciences sociales

Nous avons pu esquisser quelques visions sociologiques portant sur la corruption. Les différentes théories apportent des explications intéressantes pour comprendre encore mieux la formation du phénomène. Mais pour y parvenir les chercheurs mobilisent des méthodes diverses pour approcher un tel terrain qui, le moins que l'on puisse dire, est miné.

Giorgio Blundo et Jean-Pierre Olivier de Sardan (2000)³¹ont présenté les techniques de recherche que mobilisent les chercheurs afin d'étudier la corruption.

Tableau N°2 : Instruments méthodologiques de recherche sur la corruption en sciences sociales

Technique	Objet et source
La recherche documentaire	<p>La recherche documentaire se réalise principalement au niveau des instances du Ministère de la Justice. Il s'agit d'y puiser dans des documents judiciaires tels que les registres des tribunaux, les rapports de la cour des comptes, ainsi qu'à partir des reconstitutions de cas délictueux élaborées par des experts.</p> <p>L'autre source de la recherche documentaire portant sur la corruption est la presse écrite et audiovisuelle.</p> <p>Cependant, ces deux catégories de ressources souffrent principalement d'une faible représentativité et leur analyse se heurte à une diversité des systèmes juridiques et à la transformations des affaires par la presse en scandales.</p>
Les sondages et enquête par questionnaire	<p>Afin de dépasser certains biais de la méthode précédente, les sondages et les enquêtes par questionnaire ont pour mission de fournir des analyses quantitatives en mesurant les perceptions des acteurs supposés être informés.</p> <p>Il existe deux types de sondage : la catégorie qui fournit des informations sur les risques d'investissement et de prêt dans les pays en développement, et celle ayant principalement une portée nationale. La première catégorie correspond essentiellement aux enquêtes de Transparency International, qui mobilise une échelle Corruption Perceptions Index pour établir un classement des 99 pays selon une notation de 0 à 10 en fonction du degré de corruption perçu dans ces pays. L'enquête s'adresse principalement à des hommes d'affaires, des experts</p>

³¹ BLUNDO, Giorgio (dir.). Monnayer les pouvoirs : Espaces, mécanismes et représentations de la corruption. Nouvelle édition [en ligne]. Genève : Graduate Institute Publications, 2000 (généré le 26 juillet 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/iheid/2610>>. ISBN : 9782940549689. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.iheid.2610>.

	<p>internationaux et dans une moindre mesure, au large public et aux observateurs expatriés. La deuxième catégorie représente le « noyau central » des enquêtes sur la corruption. Certaines enquêtes transposent les techniques de recherches dans le domaine du marketing au secteur public. C'est le cas en Inde où une ONG a enquêté auprès de 800 ménages. L'objet fut leurs relations avec les administrations locales. L'enquête a révélé le recours de ces ménages « au speed money » (paiement rapide de pot-de-vin) pour l'obtention des services sollicités.</p>
<p>L'observation</p>	<p>Les pratiques de corruption ne sont pas forcément un objet d'étude aisé à observer directement. Toutefois, les chercheurs ont la possibilité d'adopter une approche participante en s'immergeant dans le quotidien des personnes concernées, ce qui leur permet de mesurer l'écart entre les normes formelles et les pratiques réelles liées à la corruption. L'observation peut également puiser dans les rumeurs colportées, voire même dans les discussions les plus banales. Elle s'exerce souvent dans des lieux publics tels que les transports, les hôpitaux, les cafétérias, etc.</p>
<p>Les entretiens</p>	<p>Les entretiens sont un instrument d'enquête très privilégié en sciences sociales. Les personnes à entretenir pourront être des « consultants » (ayant eu un savoir sur les formes, les procédures, les mécanismes, les sites, etc.) ou des « récitants » (à travers leur vécu, ils apportent des informations sur le phénomène de la corruption). En outre les entretiens peuvent être menés avec des « experts » comme les hommes politiques, directeurs d'administrations, juges ou avocats, responsables d'ONG, avec des « professionnels » (transporteurs, chauffeurs, entrepreneurs, commerçants, membres des corps en tenue), ou encore avec des gens ordinaires « passagers, paysans... ». Les entretiens sont généralement orientés vers les experts, moins fréquemment vers les professionnels, et presque jamais vers les citoyens ordinaires, qui sont souvent enquêtés via des questionnaires pour obtenir une vue plus globale et représentative des perceptions et expériences</p>

	liées à la corruption. Les entretiens complètent généralement une enquête menée par questionnaire.
L'étude de cas	L'étude de cas peut porter sur des entreprises fort différentes : elle peut être sous forme d'une monographie, mais également sous forme de travaux se focalisant sur une institution particulière ou une institution spécifique. Il est recommandé de distinguer entre les cas de corruption avérée, les cas de corruption dénoncée et le cas de corruption caractérisée.
Les procédés de recension et de vérification	Dans cette optique, le chercheur s'appuiera sur de multiples procédés de recension et de vérification pour constituer des bases de données à caractère quantitatif tels les graphiques, diagrammatiques ou comptables, en petites séries dont le but est de confirmer ses hypothèses, consolider ses données qualitatives.... Et cela à partir de l'analyse des registres tenus par les administrations en vérifiant les chiffres et données qu'ils contiennent afin d'apprécier l'ampleur des détournements. En adoptant cette approche, le chercheur cherche la corruption là où elle se trouve.

Source : nos soins suite à Giorgio Blundo et Jean-Pierre Olivier de Sardan (2000)

Exercice 4 :

Question 1 : Quelle source de recherche documentaire est principalement utilisée pour étudier la corruption ?

Question 2 : Quel est l'objectif des sondages et enquêtes par questionnaire dans l'étude de la corruption ?

Question 3 : Quelle approche permet aux chercheurs de mesurer l'écart entre les normes formelles et les pratiques réelles liées à la corruption ?

Question 4 : Quel est le rôle des entretiens dans l'étude de la corruption en sciences sociales et particulièrement dans l'étude de la corruption ?

Question 5 : Quel instrument d'enquête privilégié en sciences sociales permet d'obtenir une vue plus globale et représentative des perceptions et expériences liées à la corruption ?

Question 6 : Quels types d'entreprises peuvent être étudiés dans le cadre d'une étude de cas sur la corruption ?

Question 7 : Quelle est l'utilité des procédés de récitation et de vérification dans l'étude de la corruption ?

Question 8 : Quelle méthode de recherche vise à constituer des bases de données quantitatives pour confirmer les hypothèses et consolider les données qualitatives ?

Question 9 : Quel est le principal objectif de l'approche de recherche adoptée par les chercheurs pour étudier la corruption ?

Question	Réponse
Question 1	Registres judiciaires, rapports de la cour des comptes, presse écrite et audiovisuelle.
Question 2	Mesurer les perceptions, analyses quantitatives, évaluer le degré de corruption perçue.
Question 3	Approche participative, immersion, observation, rumeurs, discussions.
Question 4	Recueillir des informations, experts, professionnels, citoyens ordinaires, compléter enquêtes par questionnaire.
Question 5	Enquêtes par questionnaire.
Question 6	Entreprises variées, monographies, institutions spécifiques.
Question 7	Constituer bases de données quantitatives, confirmer hypothèses, consolider données qualitatives, analyser registres administratifs.
Question 8	Procédés de récitation et de vérification.
Question 9	Chercher la corruption là où elle se trouve, analyse des registres, vérification des chiffres, évaluer l'ampleur des détournements.

2.3 La corruption à la lumière de quelques approches de l'Economie

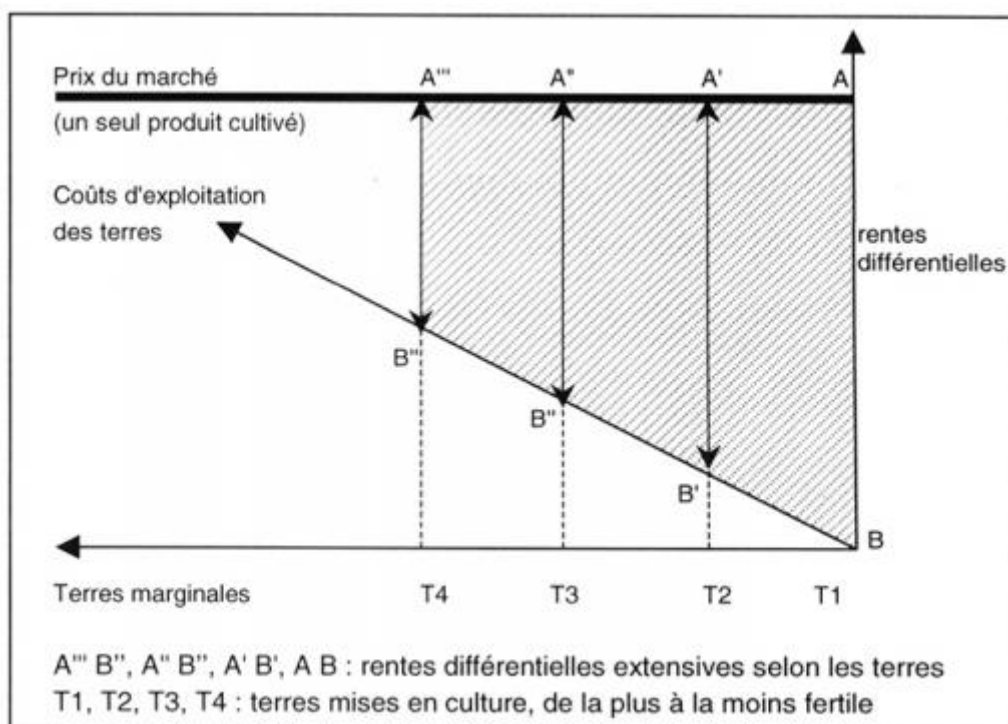
En raison des conséquences économiques du phénomène de la corruption, les économistes ne sont pas restés silencieux dans leur analyse de ce phénomène sous l'angle économique. Il existe de nombreuses approches, et dans le cadre de ce cours, nous tenterons de vous présenter ce qu'il y a de plus intéressant.

2.3.1 La théorie de la recherche de la rente

Selon REBOUR Thierry (2000)³², David Ricardo et Karl Marx ont concentré leur analyse sur la logique des rentes différentielles. Elles sont appelées différentielles par rapport au caractère variable de la productivité des facteurs de productions mobilisés. Le premier distingue deux formes de rentes différentielles : une rente différentielle extensive (RDI) et une rente différentielle intensive (RDII). La première correspond à une situation où les quantités de capital et de travail sont identiques sur toutes les terres. Les terres marginales sont plus coûteuses par rapport aux autres terres. C'est ainsi que le prix du marché pour chaque produit cultivé est au moins égal au coût de production sur les terres marginales (faute de quoi, elles ne seraient pas cultivées) qui engendre un surprofit sur les terres les plus fertiles. Ce profit excédentaire est alors capté par une rente (RDI) qui résulte donc de l'inégale infertilité des terres comme l'illustre la figure suivante :

³² REBOUR, Thierry. Chapitre IV. Rente foncière et valorisation de l'espace In : La théorie du rachat : Géographie, économie, histoire [en ligne]. Paris : Éditions de la Sorbonne, 2000 (généré le 28 juillet 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/psorbonne/36958>>. ISBN : 9791035101220. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.psorbonne.36958>.

Figure N°5 : La rente différentielle extensive chez Davide Ricardo



Source : REBOUR Thierry (2000, Op.cit.)

La rente différentielle intensive, quant à elle, correspond à une situation où des quantités différentes de capital et de travail sont déployés successivement sur la même terre. Ainsi, si l'intensité du capital augmente, sa productivité diminue (suivant le principe de rendements décroissants) au moment où celle de la terre s'accroît. Selon Ricardo, les rentes différentielles (à la fois la rente différentielle extensive et la rente différentielle intensive) n'ont pas d'influence sur les prix des produits agricoles ni à la hausse ni à la baisse. Ils sont par contre déterminés indépendamment et sont ce qu'ils sont en fonction de l'offre et de la demande sur le marché.

En reprenant les deux formes de rentes différentielles avec une légère modification et en ajoutant celui de rente absolue. Selon Marx, la rente n'est pas seulement liée à la différence de fertilité des terres mais elle s'explique aussi par une part de la plus-value détournée par les propriétaires terriens. Elle résulte d'un partage du surprofit entre capitalistes et rentiers.

Pendant les années 70, il y a eu le renouveau du concept de rente (ABRIKA, 2013)³³, les travaux qui en découlent se sont intéressés à la rente artificielle. L'article séminal est celui de G. Tullock

³³ Abrika, B. (2013). *Étude de l'impact du système de la corruption à gestion clientéliste et/ou clanique dans les pays en développement: cas de l'Algérie* (Doctoral dissertation, Versailles-St Quentin en Yvelines).

(1967) suivi de celui A. Krueger (1974) sept ans plus tard. Selon H. RAPOPROT (1995)³⁴, de nombreux approfondissements ont lieu par la suite donnant naissance une branche s'intéressant à « un flux de revenu provoqué artificiellement par l'intervention de l'Etat au profit au bénéfice d'agents économiques privés ou publics ». Dans cette optique, la rente est définie comme « le fait que les prix de marché s'écartent durablement des prix de concurrence (ou du prix mondial) à la suite d'une intervention publique. Elle est maximum lorsque cette décision publique octroie un monopole réglementaire à un producteur unique du marché »³⁵.

Selon RAPOPROT (1995, Op.cit.), la recherche intentionnelle de la rente engendre deux conséquences :

- Une incitation à influencer la décision publique : les agents rentrent en compétition en utilisant diverses ressources (lobbying, campagnes médiatiques, action en justice, corruption, etc.) afin d'obtenir des rentes.
- Détournement de ressources productives : il s'agit de détourner des ressources productives vers des activités socialement improductives.

Par ailleurs, les comportements rentiers peuvent résulter tout simplement de ce qu'on appelle « Etat rentier » qui correspond à celui « qui tire une part substantielle de son budget de rentes extérieures (ressources naturelles telles que le pétrole et le gaz, aides étrangères, etc.) » (Hussein Mahdavy cité par HACHEMAOUI Mohammed 2012³⁶). D'après les travaux déjà cités sur la théorie de la recherche de la rente, un État rentier est davantage exposé aux risques de corruption à grande échelle. En effet, des groupes d'influence peuvent exercer leur pouvoir afin d'obtenir des contrats d'exploitation, tout en détournant des ressources précieuses vers des activités socialement improductives. Concernant les aides étrangères, la rente profitera à des entités qui ont la mainmise sur les leviers de transfert des aides, dissimulant leurs actions derrière une démarche légale. De plus, la création de monopoles illégaux peut entraver la diversification économique. Enfin, l'État rentier peut être synonyme d'institutions vulnérables, favorisant ainsi la corruption.

³⁴ Rapoport, H. (1995). Recherche de rente, politique commerciale et développement. *Revue française d'économie*, 10(2), 147-185.

³⁵ François, A. & Sauger, N. (2015). La recherche de rente en Europe : facteurs institutionnels et politiques de la vitesse de réduction des protections nationales des marchés. *Revue d'économie politique*, 125, 119-144. <https://doi.org/10.3917/redp.251.0119>

³⁶ HACHEMAOUI Mohammed, « La rente entrave-t-elle vraiment la démocratie ? Réexamen critique des théories de « l'État rentier » et de la « malédiction des ressources » », *Revue française de science politique*, 2012/2 (Vol. 62), p. 207-230. DOI : 10.3917/rfsp.622.0207. URL : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2012-2-page-207.htm>

L'économie de rente n'est pas l'apanage des seuls pays pétroliers. La Tunisie, par exemple, se trouve dans un tel cas de figure, comme le souligne l'ambassadeur de l'UE en Tunisie : « quand on parle de libre concurrence, loyale et transparente, c'est d'abord entre opérateurs tunisiens. Si l'on doit aider la transition économique, la forcer, la pousser, c'est parce qu'il y a des positions d'entente, de monopoles. Certains groupes familiaux n'ont pas intérêt à ce que de jeunes opérateurs tunisiens s'expriment et percent »³⁷ Ainsi, le caractère des groupes d'influence qui capte la rente est de nature familiale.

2.3.2 Le modèle à trois acteurs : Principal-agent-corrupteur

Le modèle à trois acteurs est l'application du schéma d'analyse « principal/agent ». Celui-ci « a pour objectif de capturer les traits fondamentaux de l'une des relations les plus fréquentes dans les démocraties représentatives et dans l'analyse des politiques publiques : la délégation ou relation hiérarchique d'échange entre, d'une part, une personne ou un groupe de personnes investi d'une autorité, le principal, et, d'autre part, une ou plusieurs personnes à qui est déléguée cette autorité, l'agent. La délégation caractérise des relations très diverses : entre les citoyens et les élus entre les militants et les dirigeants des partis, entre la majorité parlementaire et le gouvernement, entre les ministres et leur administration, entre les administrations centrales et les administrations locales... » (Brouard, Sylvain, 2019)³⁸. Le texte met en avant le mécanisme de délégation comme forme de relation hiérarchique entre le principal qui détient l'autorité, et l'agent, à qui l'autorité est déléguée. La délégation prend de multiples formes dans un système démocratique.

Théoriquement, le schéma principal/agent est censé permettre une spécialisation des tâches, ainsi qu'une accumulation d'informations et de compétences d'après BROUARD Sylvain. Cependant, dans les faits, un pouvoir délégué pourrait être perverti à des fins corruptibles. Un troisième s'ajoute à l'équation pour donner un modèle à trois acteurs : principal-agent-client/corrupteur. Selon ZAGAINOVA Anastassiya (2012)³⁹, il s'agit d'un modèle d'agence avec « un mandataire », « un mandat » et « une tierce personne ». Selon l'auteur, il existe de nombreuses formes hiérarchiques au sein de la société, ce qui donne lieu à un faisceau de relations tant d'agence que de mandant à mandataire. L'Etat (principal) incite ses agents à agir

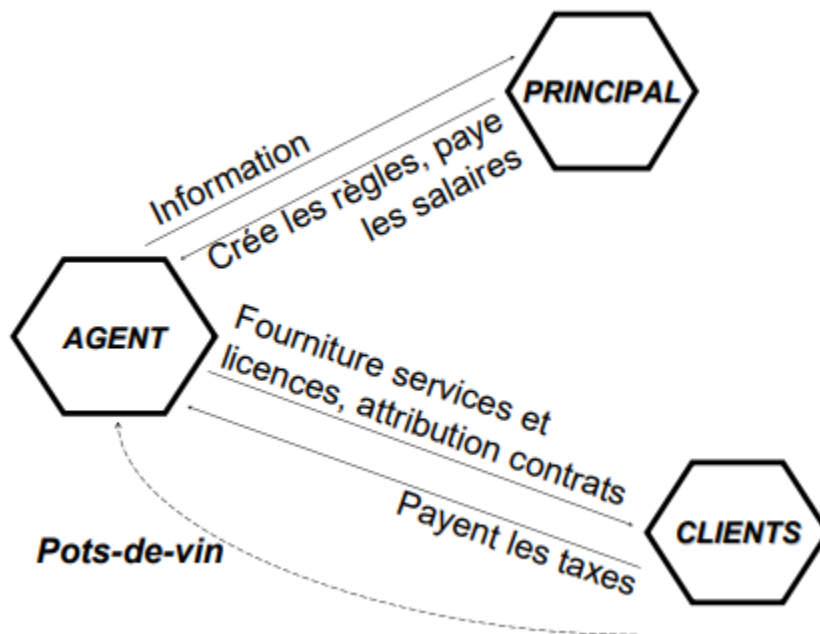
³⁷ [Économie de rente | Le grand mal de la Tunisie | La Presse de Tunisie](#)

³⁸ BROUARD Sylvain, LE BIHAN Patrick, « Principal/agent », dans : Laurie Boussaguet éd., *Dictionnaire des politiques publiques. 5^e édition entièrement revue et corrigée*. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2019, p. 497-504. DOI : 10.3917/scpo.bouss.2019.01.0497. URL : <https://www-cairn-info.snd11.arn.dz/dictionnaire-des-politiques-publiques--9782724625110-page-497.htm>

³⁹ ZAGAINOVA, Anastassiya. *La corruption institutionnalisée: un nouveau concept issu de l'analyse du monde émergent*. 2012. Thèse de doctorat. Université de Grenoble; Rossijskaâ akademiâ narodnogo hozâjstva i gosudarstvennoj služby pri Prezidente Rossijskoj Federacii (Moskou).

avec responsabilité dans le sens de l'intérêt général et des gouvernés (clients). Etant les coûts de contrôle sont immensément élevés, les agents acquièrent « une liberté » qu'ils mettent au service de leurs intérêts. C'est à ce titre qu'une opportunité s'offre à des tiers pour peser sur la décision de l'agent en contre partie d'une somme d'argent. Le schéma de la relation à trois acteurs est représenté comme suit :

Figure N°6 : Le schéma à trois acteurs



Source : ZAGAINOVA Anastassiya (2012)

Selon JACQUEMENT (2006), Une relation de corruption n'émerge que quand troisième acteur, le corrupteur, fasse son apparition. L'exercice du pouvoir discrétionnaire par l'agent affecte le corrupteur et le met en conflit d'intérêts avec le principal. Ainsi, il cherche à tisser un "pacte de corruption" parallèle avec l'agent afin d'arracher une décision favorable. Les dispositions de ce pacte visent à faire coïncider les intérêts de l'agent avec ceux du corrupteur. De ce fait, le corrupteur se retrouve dans la position d'un second principal.

Cependant, la pertinence du modèle se heurte à deux principales limites soulignées par ZAGAINOVA Anastassiya (2012) :

- Lorsqu'il y a plusieurs principaux et que leurs intérêts divergent, le modèle est difficilement applicable en l'absence d'hierarchie évidente.
- Lorsque la corruption est exercée par le principal, l'approche n'est plus valide.

2.3.3 La théorie des jeux

Selon R BOURLES (2017)⁴⁰ « la théorie des jeux est une discipline théorique qui permet de comprendre (formellement) des situations dans lesquelles les joueurs, les preneurs de décision, interagissent. Un jeu est alors défini comme un univers dans lequel chaque preneur de décision possède un ensemble d'actions possibles déterminé par les règles du jeu. Le résultat du jeu dépend alors conjointement des actions prises par chaque preneur de décision ».

D'après la définition la théorie des jeux est au croisement de l'économie, des mathématiques et des sciences sociales. Elle s'intéresse essentiellement à la décision et à ses acteurs. Ceux-ci évoluent dans un univers du jeu qui fixe des règles. Le résultat du jeu est le produit des actions et stratégies adoptées par les joueurs.

Un jeu est qualifié de stratégique lorsqu'un acteur est engagé dans un jeu avec un autre et que son intérêt est affecté non seulement par ses propres actions mais aussi par celles de l'autre. C'est similaire au jeu d'échec. Ainsi, des situations de marché sont tributaires à des jeux stratégiques. Plus précisément, un jeu stratégique comporte des règles encadrant ou contraignant les actions des joueurs, influençant par ricochet les niveaux des gains et de pertes (PÉNARD, Thierry, 2004)⁴¹.

La théorie des jeux offre une grille de lecture des situations pouvant se produire en fonction d'un certain nombre de paramètres, notamment l'information. Parmi ces jeux on peut citer ⁴²:

- **Équilibre de Nash.** Il correspond à des situations caractérisées par une résolution finale équilibrée où aucun joueur n'a intérêt à modifier sa stratégie, au moment où les autres joueurs maintiennent la leur.
- **Simultanée ou séquentielle.** Le jeu simultané correspond à des situations caractérisées par le fait que les joueurs agissent tous en même temps. Alors que les jeux séquentiels sont ceux dans lesquels chaque joueur n'intervient qu'après l'autre.
- **Information parfaite ou imparfaite.** Les jeux à information parfaite se caractérisent par le fait que chaque joueur ait une maîtrise complète des actions précédentes des autres joueurs. Contrairement aux jeux à informations imparfaites.

⁴⁰ Bourlès, R., & Henriët, D. (2017). *Théorie des jeux. Support de cours de l'Ecole Centrale de Marseille.*

⁴¹ PÉNARD, Thierry. *La théorie des jeux et les outils d'analyse des comportements stratégiques. université de Rennes, 2004, vol. 1.*

⁴² <https://academy.bit2me.com/fr/que-es-teoria-de-juegos/>

- **Symétrique ou asymétrique.** Dans le cas d'un jeu symétrique, les gains et les pertes sont les mêmes. Contrairement, au jeu asymétrique où ils sont obtenus de manière inégalée.
- **Jeux à somme nulle ou non nulle.** Dans un jeu à somme nulle, les gains et les pertes sont identiques entre les joueurs. Dit autrement, lorsque l'un gagne, l'autre perd exactement la même quantité. Par contre, dans les jeux à somme non nulle, la valeur des gains pour les joueurs change selon qu'ils gagnent, perdent ou aboutissent à une égalité.
- **Jeux coopératifs ou non coopératifs.** Dans un jeu coopératif, deux joueurs ou plus forment une équipe pour atteindre un objectif en établissant des accords entre eux sur les stratégies les plus adéquates.

La théorie des jeux a été appliquée pour étudier plusieurs phénomènes dont la corruption, nous pouvons citer, dans le cadre de ce polycopié, l'étude de Ariane Lambert-Mogiliansky et al (2005) intitulé « Strategic Analysis of Petty Corruption: Entrepreneurs and Bureaucrats ». L'étude illustre comment un jeu répété peut augmenter les possibilités de corruption. L'étude tente de modéliser la petite corruption qui correspond à un contexte d'utilisation faible de pots-de-vin dans lesquelles sont impliqués des citoyens propriétaires ou gestionnaires d'entreprises avec la complicité fonctionnaires de bas niveau du gouvernement en ce qui concerne les déclarations fiscales, le paiement des droits importants, à la demande d'avantages... Selon les auteurs de l'étude, cette forme de corruption, même si relativement modeste, mais cela ne signifie pas que ces actes n'ont pas d'impact à force de se reproduire.

L'étude se concentre sur les mécanismes sous-jacents de cette forme de corruption, à la lumière d'un jeu répété. Toutefois, les auteurs ont souligné que la démarche en théorie des jeux est rarement utilisée dans les recherches sur la corruption. Ils citent les différents aspects de la corruption étudiés sous cet angle. La corruption liée aux pots-de-vin afin de ne pas payer les taxes, d'autres pour éviter des poursuites pour des crimes, la corruption dans les marchés publics.

Le modèle de l'étude s'intéresse à des entrepreneurs qui ont la possibilité de soumettre leur projet à une « piste » de deux fonctionnaires ou plus pour qu'ils les approuvent. La valeur de chaque projet est spécifique et elle n'est pas connue que par son porteur. Autrement dit, les fonctionnaires l'ignorent. Par contre, leur distribution de probabilité est connue de tous. L'entrepreneur doit avoir l'approbation de tous les fonctionnaires, auxquels il passera dans un ordre spécifié, pour que son projet soit retenu. Chaque fonctionnaire a la possibilité d'exiger un

pot-de-vin pour qu'il approuve le projet. Mais l'entrepreneur peut refuser. S'il refuse, la valeur de son projet ne sera pas réalisée et le fonctionnaire n'aura pas le montant total des pots-de-vin. Si son projet est approuvé, l'entrepreneur reçoit la valeur du projet moins le montant total des pots-de-vin payés.

Le fonctionnaire agit de deux façons, il peut rejeter un projet même il se conforme aux exigences formelles si un pot-de-vin demandé n'est pas versé. Tout autant, il peut approuver un projet même s'il n'est pas conforme aux exigences. Ce type d'approbation s'appelle « capture » par contre l'approbation concerne un projet conforme, on parle de « hold-up ». Les joueurs ont des informations sur les actions des autres joueurs comme suit :

- Les joueurs gardent en mémoire leurs propres actions et celles des autres joueurs qu'ils ont rencontrés ;
- Les fonctionnaires, durant la période de soumission des projets, ignorent les pots-de-vin demandés par les uns et les autres.
- Les joueurs apprennent les actions des autres joueurs prises précédemment mais avec un certain délai.

En y ajoutant des hypothèses, les auteurs montrent :

- Dans une version à un seul coup du jeu (décisions prises simultanément), aucun équilibre synonyme de projet approuvé avec une probabilité positive ne sera atteint. Par contre, il y aurait un équilibre dans lequel l'entrepreneur refuse de s'adresser même au premier fonctionnaire. C'est ce qu'on appelle équilibre de stratégie nulle.
- Dans une version séquentielle du jeu, si les fonctionnaires font preuve de patience soutenue, de nombreux équilibres auront lieu que les auteurs de l'article appellent les équilibres de stratégie déclenchante.
- Importe peu la valeur des pots-de-vin que les fonctionnaires exigent, s'ils font preuve de patience soutenue (c'est-à-dire prêts à temporiser pour prendre une décision), il existe toujours un équilibre appelé TSP qui soutient ces pots de vin. Privilégier ainsi le long terme sur le court terme favorise une série de TSP qui tendent vers une situation d'efficacité sociale.

A la lumière de l'étude de Aiane Lambert-Moqiliansky et al (2005), nous pouvons affirmer la pertinence de la théorie des jeux pour étudier la corruption à travers :

- La capacité de la théorie à modéliser les interactions entre les acteurs impliqués dans des pratiques corruptibles. La répétition est un facteur d'évolution des comportements ;
- La théorie à travers les différentes possibilités qui existent fait apparaître deux mécanismes de corruption mis en œuvre par les fonctionnaires : « capture » et « hold-up ».
- La théorie met en avant les équilibres stratégiques conséquence de patience des fonctionnaires et du choix du long terme.

2.3.4 La théorie de capture de l'Etat

Selon Chaker Mzoughi (2021)⁴³, « la capture de l'Etat est une forme de corruption politique dans laquelle des intérêts privés d'un groupe influencent considérablement le processus décisionnel d'un Etat à leur propre avantage. Juridiquement, le contrôle légal par un groupe minoritaire ou un ensemble de personnes morales ou physiques se manifeste par plusieurs formes et à plusieurs niveaux ». De cette définition, nous pouvons retenir les éléments suivants :

- Le poids des intérêts privés dans le processus décisionnel.
- Le cachet légal de ces pratiques corruptrices.
- La capture de l'Etat est multiforme et gagne tous les niveaux.
- La finalité suprême de la capture de l'Etat est l'obtention d'avantages.

A ce titre, dans le cadre de sa communication, CHAKER Mezoughi (2021) , s'interroge : « Comment la règle juridique censée faire prévaloir l'intérêt général peut se transformer en un instrument au service d'intérêts privés ou particuliers et par conséquent porter préjudice à l'intérêt général ? ». Cette question, si pertinente, illustre à quel point l'appareil juridique pourrait être taillé sur mesure afin de servir les intérêts d'une oligarchie et ce sur une échelle centrale de l'Etat.

Selon le communicant, les lois encourageant l'intérêt privé ont toujours existé mais elles sont érigées de sorte est ce qu'elles ne portent pas préjudice à l'intérêt général.

⁴³ [« La Capture de l'État »](https://www.parisschoolofeconomics.eu/fr/actualites/8-avril-webinaire-de-la-corruption-a-la-capture-d-etat-regards-croises/) in webinaire De la Corruption à la Capture d'État : Regards Croisés <https://www.parisschoolofeconomics.eu/fr/actualites/8-avril-webinaire-de-la-corruption-a-la-capture-d-etat-regards-croises/>

Selon SOURICE Benjamin (2015) ⁴⁴ « le bon lobbyiste maîtrise l'alternance entre une transparence calculée et un secret des affaires strict, voire l'usage de méthodes à la limite de la légalité ». De cette assertion nous pouvons en tirer les points suivants :

- La transparence calculée : tel un Cheval de Troie, les lobbyistes choisissent les situations dans lesquelles ils se montrent soucieux de la transparence afin de donner soigner leur image auprès du public. Il s'agit donc d'une transparence purement sélective.
- Secret des affaires strict : les lobbyistes font preuve d'une grande discrétion voire un mutisme en ce qui concerne leurs activités et s'accommodent d'une rétention solide d'informations pour dissiper les doutes de l'opinion publique et mener des négociations avec les décideurs.
- Méthodes à la limite de légalité : c'est le fait de s'accommoder des méthodes non transparentes comme les campagnes de désinformations...

L'autre forme de capture de l'Etat est le clientélisme qui se définit comme : « la relation d'échange personnalisé qui s'instaure entre un individu et certains de ses affidés, basée sur les faveurs et les services que le premier apporte aux seconds en contrepartie de leur soutien et de leur loyauté. Cette relation a pris dans l'histoire des formes diverses : liens entre patriciens et leurs « clients » dans la Rome antique, entre un suzerain et ses vassaux dans le monde médiéval ou entre propriétaires terriens et paysans dans le monde rural traditionnel. Dans les sociétés politiques modernes, le phénomène se manifeste principalement à travers la constitution et l'entretien de clientèles électorales par le moyen des ressources individualisées (assistance, emploi, logement, subventions, etc.) que des élus allouent à certains de leurs administrés afin de s'attirer leurs suffrages, de gagner et de conserver leur loyauté et leur appui »⁴⁵ (BRIQUET Jean-Louis 2020). De cette définition, nous pouvons en tirer les points essentiels suivants :

- Le clientélisme est avant tout une relation d'échange donc d'intérêt ;
- L'objet de ces relations sont des privilèges et des services qu'un politicien offre à des clients en contrepartie d'un soutien.

⁴⁴ SOURICE Benjamin, « Lobbying et corruption, les deux faces de la capture du pouvoir », *Hermès, La Revue*, 2015/3 (n° 73), p. 81-82. DOI : 10.3917/herm.073.0081. URL : <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2015-3-page-81.htm>

⁴⁵ BRIQUET Jean-Louis, « Clientélisme », dans : Romain Pasquier éd., *Dictionnaire des politiques territoriales*. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2020, p. 71-76. DOI : 10.3917/scpo.pasqu.2020.01.0071. URL : <https://www.cairn.info/dictionnaire-des-politiques-territoriales--9782724626001-page-71.htm>

- Historiquement, le phénomène a pris de multiples formes : liens entre praticiens et clients, entre suzerains et vassaux... ce qui témoigne de l'ancrage historique de cette pratique politicienne.
- La forme moderne consiste en une allocation de ressources de manière individualisée (emplois, logements...).

Dans le cadre de son article intitulé « les liens entre clientélisme et corruption. Une typologie des configurations illicites du pouvoir politique », BRIQUET Jean-Louis (2020), étudie le rapprochement entre clientélisme et corruption en établissant une typologie des configurations corruptrices. Mais dans un premier temps l'auteur dresse un tableau pour expliquer en quoi les deux phénomènes se distinguent :

Tableau N°3 : Les traits distinctifs du clientélisme et de la corruption

	Clientélisme	Corruption
Individus engagés dans les échanges avec les acteurs politiques (1)	Électeurs (1)	Acteurs économiques,
Biens fournis par les acteurs politiques (2)	Assistance, emploi, logement, subsides (2)	entrepreneurs, usagers des administrations (1)
Bien fournis par les récipiendaires (3)	Votes, soutien politique, loyauté (3)	Marchés et contrats publics, subventions, autorisations
Cadre des interactions (4)	Échanges électoraux (4)	administratives, passe-droits (2)
		Apports financiers, appuis matériels (3)
		Échanges économiques (4)

Source : BRIQUET Jean-Louis (2020)

Le tableau illustre les traits distincts du clientélisme et de la corruption. Nous remarquons qu'il y a des différences entre les deux mais cela n'exclut pas que l'un mène à l'autre.

Les trois configurations corruptrices (dont la configuration politico-criminelle ne nous intéresse pas dans le cadre de notre cours) définies dans le cadre de l'étude de BRIQUET Jean-Louis (2020) étaient comme suit :

- **Clientélisme et réseaux politico-affairistes**

L'articulation entre corruption et clientélisme se fait de plusieurs manières. Il peut s'agir de l'octroi de prestations en nature tel que l'emploi, destinées aux membres de l'obédience politique. C'est une forme de rémunération du travail militant avec des offres matérielles. Par

ailleurs, ces pratiques peuvent faire bénéficier d'autres acteurs, à part les membres de l'appareil politique, pour toucher les partisans via les entreprises bénéficiaires de marchés publics. C'est ce que l'auteur appelle « relations triangulaires » qui consiste en une délégation de la gestion des ressources par les hommes politiques aux dirigeants d'entreprises dont la finalité est la « formation de clientèles ». Dans le cadre de cette typologie l'auteur cite plusieurs affaires, nous reprenons quelques-unes dans le tableau suivant :

Tableau N°4 : Affaires de corruptions s'inscrivant dans la première configuration

"Je vais fournir [aux entreprises] tous les ans pour un peu plus de 150 à 200 millions [de francs] de travaux neufs, et un peu plus de 150 ou 200 millions de réhabilitation sur lesquels je vais systématiquement m'arranger pour qu'il y ait un retour vers la "maison" [le parti politique], soit en embauche de personnel, soit en paiement de voyages, de manifestations, de tentes, de transports... qui dépassent généralement, bon an mal an, les 20 millions de francs" **Affaire de financement illicite du RPR dans la région parisienne.**

"Les affaires impliquant des hommes politiques divulguées dans l'espace public depuis cette période, la plupart concerne soit des cas de détournement de fonds ou de fonctions pour des usages personnels, soit des cas de financement illégal des activités politiques" - **Affaires révélées en France dans les années 1990.**

"Des éléments de l'enquête font état de pratiques de recommandation pour l'attribution d'emplois, de logements et de subventions ainsi que des immixtions de certains inculpés dans des domaines relevant de la compétence du conseil général à des fins de clientélisme, sans que leurs liens avec les accords corruptifs pour l'attribution de marchés publics ne soient attestés" - **Affaire de favoritisme en faveur d'une société de gestion des déchets.**

Source : nos soins suite à l'étude de BRIQUET Jean-Louis (2020)

- **Machines politiques et clientélisme de parti**

Des études démontrent que la réussite des partis politiques aux USA s'explique par leur capacité à tisser des « liens réciproques » avec les individus. Cela implique des personnes issues de plusieurs milieux ; entrepreneurial, gangsters, électeurs, associations, clubs... Les pratiques consistent à allouer des faveurs à des catégories défavorisées mais aussi à des milieux économiques. Cela permet de faire grossier « l'appareil partisan ». En Italie, dans les grandes villes, la destination des « attributions » concerne trois cibles : vers la classe moyenne des administrations et para-administrations, vers les entrepreneurs locaux et vers les catégories

prolétariennes. Ces rapports sont « systématiques » dans l'exercice de la politique des années 70-80 en Italie. L'auteur a souligné l'implication des organisations criminelles de la camorra.

Le concept de clientélisme de parti a été mobilisée afin de mettre en avant des situations où des ressources publiques sont allouées à des partis et organisations politiques en fonction de leur intérêt. A Marseille, au cours de la seconde moitié du 20^{ème} siècle, plusieurs bénéficiaires des dispositifs des autorités urbaines ont été identifiés : les élites de la ville, les groupes socio-professionnels. Il s'agit de la négociation de politique publique locale. Le contrôle des ressources et des décisions administratives est orienté vers la consolidation de la domination politique. Ce sont des mécanismes servant à fidéliser les électeurs, orienter les actions publiques et s'allier avec des milieux d'affaires pour une hégémonie politique.

L'action publique territoriale résulte ainsi des liens tissés entre le monde politique et le monde des affaires. Des réseaux de coopération se constituent impliquant la sphère publique et privée et mélangeant entre pratique « licites » et « illicites ». La naissance de ce « système de corruption » s'explique selon l'auteur de l'étude par deux faits : « la requalification de certaines pratiques officieuses tolérées en actes transgressifs de corruption et des succès des entreprises judiciaires visant à les divulguer et à les réprimer. Mais aussi de changements dans l'activité politique elle-même et dans les caractéristiques de ses protagonistes. ... L'affaiblissement des partis centralisés, dotés d'une solide base militante et dispensateurs d'identités collectives structurées au profit d'une « nébuleuse » de groupes politiques fragmentés (courants de ces partis, groupes locaux, cliques personnelles) s'est accompagnée d'une généralisation de la corruption ». Ce sont des pactes de corruption impliquant un « faisceau d'interrelations » qui unissent des dirigeants aux électeurs et à des entrepreneurs par le biais de ressources et d'accords corruptifs. Ces liens érigent une hégémonie politique durable dont chaque acteur peut garder ses objectifs et intérêts dans le domaine qui le concerne avec un mélange de pratiques licites et illicites.

2.3.5 Approches bureaucratiques

La bureaucratie est un mode de fonctionnement et d'organisation de l'Etat. Elle est au cœur des analyses wébériennes. Weber (cité par ANTER, Andréas, 1995)⁴⁶ considère la bureaucratie comme « la spore de l'Etat occidental moderne, l'histoire de l'Etat moderne devient l'histoire de la bureaucratie moderne ». Il décrit l'Etat comme suit : « Nous entendons

⁴⁶ Andreas Anter, « L'histoire de l'Etat comme histoire de la bureaucratie », *Trivium* [En ligne], 7 | 2010, mis en ligne le 06 décembre 2010, consulté le 02 août 2023. URL : <http://journals.openedition.org/trivium/3794> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/trivium.3794>

par État une entreprise politique à caractère institutionnel [politischer Anstaltsbetrieb] lorsque et tant que sa direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la contrainte physique légitime »⁴⁷. De cette définition, nous pouvons retenir les éléments suivants :

- L'Etat est une entreprise politique institutionnelle : L'appareil étatique doit fonctionner dans cette logique institutionnelle. L'Etat est un ensemble d'institutions nécessitant des règles de fonctionnement. **Un premier élément qui justifie la bureaucratie comme mode de fonctionnement.**
- Monopole de la contrainte physique légitime : la violence légitime de l'Etat est revendiquée par l'administration de l'Etat. L'utilisation d'une telle violence est justifiée par la protection de la justice et de l'intérêt général. **Un deuxième élément qui justifie la bureaucratie comme mode de monopolisation des décisions liées à la protection de l'intérêt général.**

Dans le cadre de ce polycopié, nous présenterons deux visions de la bureaucratie. La première sera présentée en termes de performance bureaucratique, en tant qu'un véritable moyen de garantir la transparence et l'efficacité dans les appareils étatiques. La seconde vision, en revanche, sera critique et qualifiée de « gaspillage bureaucratique ».

Pour la première, nous appuierons sur l'étude menée par RAUCH James et EVANS Peter (2000)⁴⁸ intitulée « structure bureaucratique et performance bureaucratique dans quelques pays développés ». Les auteurs considèrent que l'approche wébérienne permet de dépasser les limites (déjà soulignées précédemment) de la théorie principal-agent.

Dans le cadre de leur article, les auteurs assignent à la structure bureaucratique trois critères de performance :

- Le recrutement méritocratique : les fonctionnaires de l'Etat seront recrutés sur la base d'examen organisé par la fonction publique ou sur titre en vue de constituer un réservoir compétent d'officiel.

⁴⁷ ubert Treiber, « État moderne et bureaucratie moderne chez Max Weber », *Trivium* [En ligne], 7 | 2010, mis en ligne le 02 mars 2016, consulté le 02 août 2023. URL : <http://journals.openedition.org/trivium/3831> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/trivium.3831>

⁴⁸ RAUCH, James E. et EVANS, Peter B. Bureaucratic structure and bureaucratic performance in less developed countries. *Journal of public economics*, 2000, vol. 75, no 1, p. 49-71.

- Les promotions internes : C'est pour un maximum de stabilité au sein des organisations, sur le plan relationnel les liens seront renforcés.
- Les salaires compétitifs : offrir des salaires élevés réduit les incitations à la corruption (l'utilité d'un revenu supplémentaire diminue).

Citant une étude antérieure menée par RAUCH, les auteurs affirment que la promotion interne parmi les agents est à même de permettre un cercle vertueux. Les agents qui aspirent à devenir les futurs principaux seront motivés à réaliser un contrôle efficace. Cela amènera de la performance.

Enfin dans leur conclusion, les auteurs, comme premier propos, déclarent qu'il n'est pas aisé de concevoir un environnement propice à la croissance économique sans la bureaucratie. Ils soulignent tout de même que l'efficacité de la bureaucratie dépend des critères de méritocratie déjà soulignés. Les 35 pays étudiés confirment les hypothèses déjà soulignées.

L'approche en termes de gaspillage bureaucratique, quant à elle, résulte de la remise en cause de la bureaucratie wébérienne. C'est à partir des années 1930 dans le cadre de la théorie des dysfonctionnements qu'on « trouve la différence importante entre la théorie rationaliste et l'expérience réellement vécue par les individus par la bureaucratie »⁴⁹ (PERON Madeleine, 2016). En effet, MERTON Robert insiste sur le fait que le fonctionnement bureaucratique cause des effets pervers. La standardisation des comportements imposée par la bureaucratie engendre chez les agents un déplacement des buts. Ils considéreront comme fin ce qui est juste un moyen. D'où la formation de personnalité bureaucratique qui sacralise la règle mais qui devient source d'inefficacité. SPIRE Alexis (2008) soulignent « elles (les pratiques bureaucratiques) sont à la fois le produit de routines et de normes sédimentées au sein d'une même institution et le résultat de situations d'interactions largement déterminées par la position sociale des agents qui les mettent en œuvre »⁵⁰.

Les pratiques bureaucratiques deviennent une fin en soi à la place des missions et des objectifs qu'on assigne à une structure. Belaid ABRIKA (Op.cit.) souligne : « Les bureaucrates opèrent le plus souvent à maximiser leurs budgets et à réaliser une production large dans le but de

⁴⁹ PERON Madeleine, « La bureaucratie est-elle efficace ? », *Regards croisés sur l'économie*, 2016/1 (n° 18), p. 119-122. DOI : 10.3917/rce.018.0119. URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2016-1-page-119.htm>

⁵⁰ SPIRE Alexis, « 3. Histoire et ethnographie d'un sens pratique : le travail bureaucratique des agents du contrôle de l'immigration », dans : Anne-Marie Arborio éd., *Observer le travail. Histoire, ethnographie, approches combinées*. Paris, La Découverte, « Recherches », 2008, p. 61-76. DOI : 10.3917/dec.arbor.2008.01.0061. URL : <https://www-cairn-info.snd11.arn.dz/observer-le-travail--9782707153883-page-61.htm>

justifier la taille de son département et l'importance de budget alloué et consommé. Une forme de camouflage des dépenses engagées, face à la pertinence et coûts des services et des biens réalisés ». Les moyens de la bureaucratiques sont mobilisés à des fins individuelles.

2.3.6 Théorie du salaire d'efficience

La théorie du salaire d'efficience repose sur le postulat d'une corrélation positive entre le salaire et le rendement. Elle a connu des élargissements pour comprendre le fonctionnement du marché du travail notamment en matière des inégalité salariales (PLASSARD Jean-Michel , 1990)⁵¹. L'augmentation salariale engendre une satisfaction des besoins des employés les rendant par ricochet plus efficaces et plus productifs (JEAN ODA César, 2021)⁵².

Cependant, l'insatisfaction salariale peut être source de baisse de rendement et de corruption dans le secteur public comme le rapporte Morris Marrant et Jacobs, (2018) « les salaires sont à l'origine de beaucoup de mécontentements au sein des organisations et posent de multiples dilemmes »⁵³. Ainsi, le salaire est proposé dans de nombreuses études comme moyen de lutte contre la corruption.

Différents modèles ont conceptualisé la satisfaction salariale. CHELYAT Niâma a identifié trois modèles⁵⁴ :

- **Le modèle de Lawler** : dans une approche unidimensionnelle, il s'intéresse à la satisfaction des employés par rapport à la valeur de leur salaire. Deux perceptions sont prises retenues : « la perception que le salarié a du salaire qu'il devrait recevoir et la perception du salaire réel qu'il touche ».
- **Le modèle de Dyer et Thériault** : dans une approche multidimensionnelle, deux dimensions du salaire sont prises en compte : son montant et son mode de gestion.
- **Le modèle de Henaman et Schwab** : Quatre dimensions indépendantes ont été proposé dans le cadre de ce modèle à savoir : le niveau du salaire sont des salaires directs ; Les

⁵¹ Plassard Jean-Michel, Tahar Gabriel. Théorie du salaire d'efficience et disparités non compensatrices : évaluation à partir de l'enquête Fqp. In: *Économie & prévision*, n°92-93, 1990-1-2. La formation des salaires : de la "loi du marché" aux stratégies des acteurs. pp. 67-76; doi : <https://doi.org/10.3406/ecop.1990.5159>

⁵² Jean Oda César and Nadia Smaili, "Écosystème de lutte contre la corruption : une approche intégrative", *Éthique publique* [Online], vol. 23, n° 1 | 2021, Online since 18 June 2021, connection on 05 August 2023. URL: <http://journals.openedition.org/ethiquepublique/5735>; DOI: <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.5735>

⁵³ MORRIS MORANT, Rosetta A. et David C. JACOBS (2018), « Frontiers of efficiency wages : unconventional wisdom? », *Journal of Management History*, vol, 24, n° 3, p. 300-315.

⁵⁴ CHELYAT Niâma, SAHRAOUI Doha, « La satisfaction genrée vis-à-vis de la rémunération : Vers la génération d'une échelle de mesure », *Revue Management & Innovation*, 2022/2 (N° 6), p. 7-28. DOI : [10.3917/rmi.206.0007](https://www.cairn.info/revue-management-et-innovation-2022-2-page-7.htm). URL : <https://www.cairn.info/revue-management-et-innovation-2022-2-page-7.htm>

avantages divers ce sont des paiements indirects tels que l'assurance maladie ; Les augmentations de salaire ce sont des améliorations des niveaux de rémunération ; La structure et la gestion de la rémunération fait référence à la hiérarchie interne des salaires et de procédures de distribution de salaire dans une organisation ;

Ces modèles conciliés à la théorie de la privation offrent un éclairage sur la relation du salaire avec les comportements déviants. La privation relative est définie « comme la perception, par les acteurs, d'un écart entre les attentes qu'ils ont vis-à-vis de certaines valeurs, et les capacités apparentes de leur environnement à produire ces valeurs. »⁵⁵ (GURR Ted, 1972). Selon SOMMIER Isabelle (2009), la frustration n'est plus principalement causée par la situation objective, mais plutôt par la perception subjective. Elle émerge lorsque les attentes individuelles (value expectations, niveau subjectif) ne sont pas satisfaites en accord avec les besoins objectifs et la réalité de la situation (value capacities, niveau objectif).

Exercice 5

Question 1 : En quoi le modèle de rente différentielle est-il pertinent pour expliquer les dynamiques de corruption ?

Question 2 : Comment le modèle à trois acteurs (principal-agent-corrupteur) décrit-il la dynamique de la corruption dans les relations hiérarchiques, et quel rôle joue l'agent dans ce schéma ?

Question 3 : Expliquez la notion de "pacte de corruption" dans le contexte du modèle à trois acteurs appliqués à la corruption ?

Question 4 : Quelles sont les limitations du modèle à trois acteurs identifiées par Anastassiya ZAGAINOVA, et dans quelles situations ce modèle n'est-il plus valide pour expliquer la corruption ?

Question 5 : Comment la théorie des jeux est-elle utilisée pour analyser les interactions entre les acteurs impliqués dans des pratiques corruptibles, et pourquoi la répétition des interactions est-elle importante ?

Question 6 : Quel est le lien entre un jeu répété et la corruption ?

Question 7 : Analysez la corruption à la lumière de l'équilibre stratégique.

⁵⁵ GURR, Ted Robert. The Calculus of Civil Conflict 1. *Journal of social issues*, 1972, vol. 28, no 1, p. 27-47.

Question 8 : Comment la capture de l'État, telle que définie par Chaker Mzoughi, peut-elle être liée à la corruption politique ?

Question 9 : Quel rôle joue la légalité dans les pratiques de capture de l'État, selon Chaker Mzoughi ?

Question 10 : Comment la capture de l'État peut-elle se manifester à différents niveaux de l'appareil étatique, comme l'explique Chaker Mzoughi ?

Question 11 : Comment les lobbyistes parviennent-ils à maintenir une image de transparence tout en utilisant des méthodes à la limite de la légalité, d'après SOURICE Benjamin ?

Question 12 : Comment les méthodes non transparentes, telles que les campagnes de désinformation, peuvent-elles être exploitées par les lobbyistes pour influencer les décideurs, selon SOURICE Benjamin ?

Question 13 : Comment la relation d'échange personnalisé du clientélisme, telle que décrite par BRIQUET Jean-Louis, peut-elle être associée à la corruption ?

Question 14 : Comment le clientélisme politique peut-il être utilisé par les politiciens pour gagner et conserver la loyauté des électeurs, selon BRIQUET Jean-Louis ?

Question 15 : Comment les relations triangulaires entre hommes politiques, entreprises et partisans peuvent-elles contribuer à la formation de clientèles et à la corruption politique, selon BRIQUET Jean-Louis ?

Question 16 Quelles sont les trois dimensions prises en compte dans le modèle de Dyer et Thériault pour évaluer la satisfaction salariale ?

Question 17 Comment le modèle de Lawler appréhende-t-il la satisfaction salariale en considérant la perception du salaire par les employés ?

Question 18 Pourquoi le modèle de Henaman et Schwab inclut-il des dimensions telles que les avantages divers et la structure de la rémunération dans l'analyse de la satisfaction salariale

Réponses

Question	Eléments de Réponse
1	Modèle Rente, Dynamiques, Corruption
2	Acteurs, Hiérarchie, Rôle Agent
3	Pacte Corruption, Trois Acteurs, Interaction

4	Limitations, Modèle Trois Acteurs, Situations
5	Théorie des Jeux, Interactions, Répétition
6	Jeu Répété, Corruption
7	Équilibre Stratégique, Corruption
8	Capture État, Corruption, Politique
9	Légalité, Capture État, Pratiques
10	Niveaux État, Capture, Corruption
11	Lobbyistes, Transparence, Légalité
12	Lobbyistes, Méthodes Non Transparentes, Influence
13	Clientélisme, Échange Personnalisé, Corruption
14	Politiciens, Loyauté, Clientélisme
15	Relations Triangulaires, Formation Clientèles, Corruption
16	Modèle Dyer et Thériault, Satisfaction Salariale, Dimensions
17	Modèle Lawler, Perception, Satisfaction Salariale
18	Modèle Henaman et Schwab, Avantages Divers, Structure Rémunération

3 Typologie et formes de la corruption

La littérature sur les types et formes de corruption est abondante, et elle peut parfois contenir des concepts redondants. Le but de cette section est de présenter un maximum de formes recensées sans s'impliquer dans le débat théorique qui les entoure.

3.1 Les pots-de-vin :

Selon l'UNESCO le pot-de-vin consiste à offrir à quelqu'un de l'argent, un service ou d'autres objets de valeur pour le persuader de rendre un service en retour. De cette définition basique, nous pouvons en tirer les éléments suivants :

- Le pot-de-vin répond avant tout à une logique d'offre qui n'est pas spontanée mais calculée ;
- Le contenu de l'offre est d'une valeur élevée, il est fonction du service sollicité en retour ;

Selon le magazine Pour L'éco⁵⁶, l'apparition du pot-de-vin en tant que pratique date du 16^{ème} siècle. Elle n'était guère illicite puisqu'il était de coutume de verser une somme d'argent ou autre gratification lors un contrat est conclu. On fait preuve d'une haute courtoisie quand la gratification est réellement du vin offert. Témoignant du caractère licite du pot-de-vin, MA Arnould (1976)⁵⁷ dans une étude historique sur le sujet, passe en revue quelques définitions des dictionnaires de l'époque.

- Selon le Dictionnaire de Pierre Richelet : « Ce mot se dit en parlant de petit marché qu'on fait. C'est ce qu'on donne outre le marché ».
- Pour le dictionnaire d'Antoine Furetière : « un pot de vin, est un présent ou une gracieuseté qu'on donne à un vendeur au-delà du prix de vente de quelque chose, ou à celui qui est l'entremetteur ».

Image N°1 : Pot-de-vin après un accord



Source : <https://www.euractiv.fr/>

L'image parle d'elle-même. Au moment de l'accord entre les deux parties, le corrupteur introduit une somme d'argent dans la poche du corrompu. Ce dernier n'affiche aucune résistance et le laisse continuer.

⁵⁶ <https://www.pourleco.com/idees/dou-vient-l'expression-verser-un-pot-de-vin>

⁵⁷ Arnould Maurice-Aurélien. L'origine historique des pots-de-vin. In: Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques, tome 62, 1976. pp. 216-267; doi : <https://doi.org/10.3406/barb.1976.55255>

Nous avons remarqué au cours de nos recherches que le pot-de-vin est parfois donné comme étant synonyme du mot corruption et d'autres fois comme similaire à d'autres pratiques corruptives. C'est le cas de la définition de l'UNESCO qui stipule que « les pots-de vins sont aussi appelés : dessous-de-table, enveloppe, commission, gratification, libéralité, cadeau, péage, etc. »⁵⁸. A part les dessous-de-table, les autres exemples cités seront définis dans le cadre de ce cours comme étant des formes distinctes de la corruption.

BRIQUET Jean Louis (2014)⁵⁹ parle d'un système de normes qui ont fait des pots-de-vin une pratique banale et ordinaire dans l'Italie de Tangentopoli (littéralement : la cité des pots-de-vin). Il souligne « à l'intérieur d'un tel « système », les comportements transgressifs étaient devenus courants et banals jusqu'à pouvoir ne plus apparaître comme des infractions sérieuses aux yeux des participants ». Les coupables, au moment de l'audition, se désengageaient de toute responsabilité individuelle. En voici un exemple de déclaration : « c'est seulement avec la procédure judiciaire que j'ai compris que c'était quelque chose d'illicite. Avant, je ne m'en rendais même pas compte. Je ne comprenais pas. Tout fonctionnait comme cela, ce système semblait normal. Et moi, j'en faisais partie. C'était comme recevoir un panettone à Noël. Nous prenions l'argent et, entre nous, on disait : voilà ce dont ils nous ont fait cadeau. Ensuite, chacun pensait à son parti ». Même les termes employés n'incriminaient pas les actes de pots-de-vin : « s'acquitter de ses tâches », « jouer son rôle ».

Par ailleurs, le pot-de-vin peut être versé directement du corrupteur au corrompu ou indirectement par le biais d'un intermédiaire. La deuxième voie est privilégiée car difficile à découvrir. Les acteurs qui s'impliquent dans la dynamique des pots-de-vin sont de diverses natures. W. Michael KRAMER (2011)⁶⁰ cite une panoplie d'acteurs actifs dans les pratiques corruptrices : Le personnel affecté aux projets (dont les employés de bureau et les assistants de bas échelon), les fonctionnaires des instances de contrôle du gouvernement et des ministères, les employés locaux ou expatriés d'agences d'aide internationale, les commissaires aux comptes, les inspecteurs de toutes sortes, et même la presse et les ONG.

⁵⁸ <https://etico.iiep.unesco.org/fr/pot-de-vin>

⁵⁹ BRIQUET Jean-Louis, « 12 - Le système des pots-de-vin. Normes et pratiques des échanges corrompus dans l'Italie de Tangentopoli », dans : Frédéric Monier éd., *Patronage et corruption politiques dans l'Europe contemporaine. Les coulisses du politique à l'époque contemporaine XIXe-XXe siècles*. Paris, Armand Colin, « Recherches », 2014, p. 229-244. DOI : 10.3917/arco.moni.2014.01.0229. URL : <https://www-cairn-info.snd1.arn.dz/patronage-et-corruption-politiques-dans-l-europe--9782200274375-page-229.htm>

⁶⁰ Kramer, M. (2011). La corruption et la fraude dans les projets d'aide internationale. *U4 Brief*, 2011(13).

Michael KRAMER (Op.cit.) explique la dynamique de pot-de-vin peut gangrener tous les aspects d'un projet. Dans la phase de planification, il n'est pas difficile de voir des fonctionnaires orienter l'élaboration d'un projet vers des secteurs où il est plus facile d'amplifier les coûts tels que les conseils et les études faisabilité, et s'éloigner des secteurs où ils sont plus difficiles à appliquer.

Quant aux modalités de paiement des pots-de-vin, Michael KRAMER (Op.cit.) fait savoir qu'il existe des stratégies d'encaissement de l'argent de la corruption. Le plus souvent, le versement s'effectue dans une devise étrangère pour être dépensé dans des affaires, des vacances ou encore pour la prise en charge de la scolarité des enfants dans les pays développés. Les paradis fiscaux sont la destination de beaucoup de fonds versés à l'occasion de pots-de-vin. Par ailleurs, de nombreux fonctionnaires possèdent en secret des sociétés de conseil ou des entreprises sous-traitantes. Ils collaborent à travers différentes sociétés-écrans, certaines proposant réellement des biens et des services, à des prix exorbitants et d'autres ne sont que des coquilles vides se contenant de réclamer leur part des transactions.

3.2 Les commissions occultes

Selon la GIACC⁶¹, une commission occulte signifie un paiement effectué pour pousser les fonctionnaires à exercer leurs fonctions correctement, sans pour autant leur réserver de traitement préférentiel. Ce type de paiement supplémentaire et dépasse généralement tout montant légitimement dû. La commission occulte diffère d'un pot-de-vin en dans la mesure qu'elle est destinée à assurer que le fonctionnaire agisse de manière appropriée dans l'exercice de ses fonctions, alors que le pot-de-vin vise à inciter le fonctionnaire à abuser de ses fonctions de manière injuste.

Les impacts de ces pratiques corruptrices sont multiples. Transparency International a publié en 2013, une étude très intéressante sur l'impact des paiements de facilitations en s'appuyant sur les commissions Marie CHENE (2013)⁶². Nous tenons à signaler, comme le confirme l'étude en question, que les recherches menées sur la commission occulte sont rares voire quasi-inexistantes, à l'exception de quelques enquêtes journalistiques. Pourtant d'après l'auteure de l'étude, ces paiements représentent la forme de corruption qui affecte le plus directement les citoyens et les entreprises dans leurs rapports avec l'administration. L'auteure distingue plusieurs types de coûts qu'engendrent ces pratiques corruptrices.

⁶¹ <https://giaccentre.org/onlinetraining/fr.page12.php>

⁶² https://knowledgehub.transparency.org/assets/uploads/helpdesk/The_impact_of_facilitation_payments_FR.pdf

Tout d'abord, les coûts cumulés pour le citoyen, que l'auteure considère comme moins élevés à l'échelle individuelle, deviennent lourds lorsqu'ils sont accumulés au niveau national ou international. Par exemple, en Mexique, ces coûts cumulés se sont élevés à près de 2 milliards d'euros et ce, rien que pour accéder à des services minimums de base. Les commissions versées pour obtenir des services auxquels on a droit ont un impact sur le niveau de vie des populations, en particulier chez les plus démunis remettant en cause l'universalité des services publics.

Par ailleurs, les entreprises supportent des dépenses considérables en matière de frais de facilitation, jusqu'à « 2,5 à 4,5 % » de leur chiffre d'affaires. Ces charges dépassent largement les coûts de communication et de transport, représentant ainsi « 10 à 20 % » du coût total de la main-d'œuvre. Cette influence négative est ressentie particulièrement au sein des PME, où les frais de commission absorbent 5 % de leur revenu annuel, par comparaison à seulement 3 % pour les grandes entreprises.

En outre, le climat des affaires impose des coûts additionnels qui, à long terme, restreignent les ressources disponibles pour l'entreprise. L'étude met en lumière d'autres conséquences liées à la productivité et à la croissance de ces entreprises. En entravant leurs opérations et en leur faisant perdre du temps, ces pratiques limitent leur développement. De plus, l'étude critique l'idée selon laquelle les paiements de facilitation pourraient avoir un effet positif sur la compétitivité, en se référant à une recherche de la Banque mondiale.

les répercussions non financières quant à elles, l'auteur de l'étude estime que ce type de pratique se propage rapidement au sein des administrations, favorisant de plus en plus les plus corrompues d'entre elles. Cette situation entraîne une escalade vers des formes de corruption de plus en plus graves, amplifiée par l'existence de petits paiements de facilitation qui ouvrent la porte à des paiements plus importants. Citant les résultats d'une enquête menée auprès de 390 dirigeants dans 14 pays, l'auteur mentionne les impacts, à la fois externes en termes de réputation de l'entreprise et internes liés au système de valeurs de celle-ci. D'autres études affirment les paiements de commission exposent les entreprises à un plus grand risque de violation des normes comptables et contrôles internes.

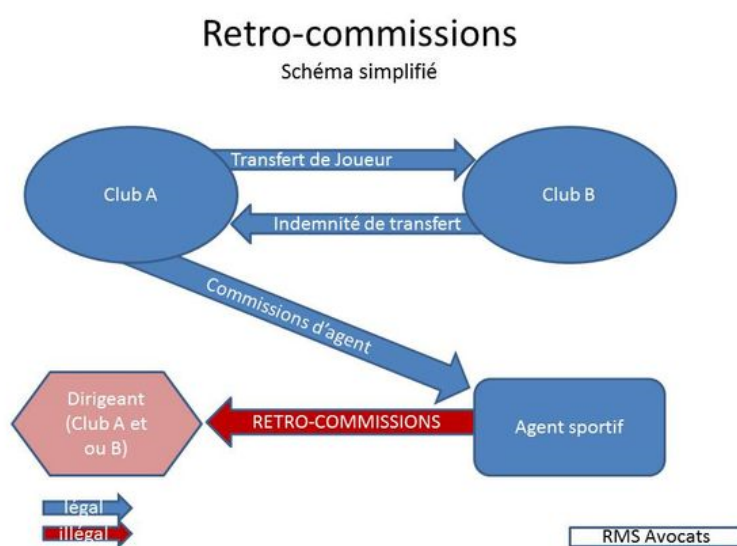
Enfin, nous pouvons énumérer d'autres conséquences des commissions occultes de la manière suivante :

- ❖ Impact des paiements de facilitation sur le système global de gouvernance et sur l'efficacité de l'appareil d'Etat ;
- ❖ Impact sur la fiscalité ;

- ❖ Impact des paiements de facilitation sur la légitimité de l'Etat et l'Etat de droit ;
- ❖ Les paiements de facilitation contribuent à rendre les administrations plus corrompues et moins efficaces ;
- ❖ Les paiements de facilitation ne constituent pas un moyen efficace de contourner les lourdeurs administratives ;
- ❖ Les paiements de facilitation constituent un risque juridique pour les entreprises ;
- ❖ Les exceptions en matière de paiements de facilitation créent une justice à deux vitesses qui manque de lisibilité ;
- ❖ Les paiements de facilitation peuvent être éliminés sans que cela nuise à l'entreprise ;

La commission occulte peut se manifester sous forme de rétrocommission, où un scénario typique implique de rémunérer initialement une partie, puis de lui demander de reverser une partie de la transaction initiale à un tiers⁶³. Cette pratique est répandue notamment dans le domaine sportif. Le schéma suivant illustre la dynamique de la rétrocommission :

Figure N°7 : La mécanique de la rétrocommission dans le domaine footballistique



Source : Foot Mercato

Selon une déclaration l'avocat mandataire de sportifs (Barreau de Paris) Badou Sambague, membre de l'Association Internationale des Avocats du Football dans une déclaration au Foot

⁶³ [Qu'est-ce qu'une rétrocommission ? \(lejdd.fr\)](http://lejdd.fr)

Mercato⁶⁴ : « une rétrocommission, pratique illégale, consiste pour le club acheteur à offrir plus (d'argent) que nécessaire, pour ensuite récupérer à son profit de la part de l'intermédiaire une partie des sommes engagées. Concrètement, il peut s'agir de la part d'un dirigeant de club d'acheter un joueur au prix de 30 millions d'euros au lieu de 20 millions d'euros afin d'en récupérer une partie grâce à un intermédiaire ou agent de joueurs avec qui il entretient une relation particulière ». La théorie à trois acteurs (déjà abordée dans ce cours) offre une perspective intéressante pour comprendre de tels cas.

Par ailleurs, la théorie de la recherche de la rente peut être appliquée pour comprendre le recours à la rétrocommission dans le cas de l'achat d'armements. Christian CHESNOT et Georges MALBRUNOT (2016)⁶⁵ soulignent « les rétro-commissions se cachent dans un contrat de maintenance d'une valeur initiale d'environ 700 millions d'euros. Elles sont dissimulées dans ce qu'on appelle dans notre jargon un contrat de maintien en conditions opérationnelles (mco). C'est en général dans la partie maintenance que les commissions sont dissimulées, car on peut toujours être flexible sur le nombre d'heures soi-disant nécessaire à la maintenance d'un équipement. Ce contrat mco est géré par une petite société, Ineo Défense. Nous en sommes sûrs à 100%. Pourquoi Ineo Défense est-elle impliquée dans un contrat de ce montant-là ? Ça nous a paru immédiatement suspect. On a cherché un peu. On a trouvé. Mais à partir de là, nos dirigeants n'ont plus voulu être associés à la partie maintenance du Donas ». Nous pouvons constater aisément à quel point la rétrocommission constitue un instrument puissant de malversation de l'argent à l'échelle internationale où des Etats sont impliqués.

3.3 L'extorsion

Selon la GIACC (op.cit.) « l'extorsion est une forme de chantage par laquelle l'une des parties menace l'autre partie de conséquences néfastes si la partie menacée ne satisfait pas à une certaine demande. Cette demande porte généralement sur le versement d'une somme d'argent. Certains pays traitent l'extorsion comme un délit de subornation (du fait de l'aspect « demande » de l'acte de subornation). D'autres pays la traite comme un délit à part entière ». Nous observons que l'extorsion représente une forme violente de corruption, impliquant d'une part une partie qui menace et d'autre part une autre partie qui en subit les conséquences.

L'extorsion diffère d'un contexte géographique à un autre comme l'illustre le tableau suivant :

⁶⁴ <https://www.footmercato.net/a842469530406153307-intermediaires-retrocommissions-circulaire-fifa-ce-quel-faut-savoir>

⁶⁵ [Contrat d'armement « Donas » : des rétro-commissions pour payer les campagnes présidentielles de 2017 - - l'information nationaliste \(hautetfort.com\)](#)

Tableau N°5 : typologie des principales formes d’extorsion par zones géographiques

CEI	Menaces liées à l'économie mafieuse, corruption, enlèvement, affrontement des intérêts de puissance (Georgie)
Afrique : (RCI, RCA, RDC, Kenya, Nigeria, Angola...)	Problèmes d'instabilité chronique contrefaçon, drogue, enlèvements
MAghreb	Terrorisme
Asie	Thaïlande, Indonésie, Malaisie : problèmes de séparatisme religieux, ethniques, lutte armée, contrefaçon
Amérique du sud (Bolivie, Venezuela, Brésil, Mexique)	Problématique sécuritaire, enlèvements, bandes armées
Europe Centrale	Caucase, Afghanistan, Pakistan : foyers d'instabilité chronique, affrontement des intérêts de puissance, guerre, terrorisme, enlèvement
Proche et Moyen-Orient	Affrontement religieux, guerre et conflits chroniques, attentats, enlèvements
Chine	Espionnage, pillage technologique, détournement de brevet, contrefaçon

Source : www.institut-numerique.org

Les formes énumérées dans le tableau évoluent en fonction du contexte géopolitique en perpétuelle transformation. C'est le cas, à titre d'exemple, dans la région d'Afrique du Nord où, au cours de la dernière décennie, il y a eu une baisse importante du terrorisme. Présentement, les écrits sont davantage orientés vers d'autres activités telles que l'espionnage et le pillage technologique, en particulier suite aux tensions politiques entre l'Algérie et le Maroc.

Evan RASCHEL(2022)⁶⁶distingue trois moyens de l’extorsion à savoir :

- ❖ Violence : ça va de la petite agression à la barbarie.
- ❖ Menace de violence : les menaces sont un puissant moyen d’extorsion.
- ❖ Contrainte : la force contraignante peut être une forme d’abus de pouvoir exercée pour obtenir un avantage indu.

⁶⁶ RASCHEL Evan, « Fiche 21 | Appropriations frauduleuses des biens : vol, extorsion et chantage, escroquerie », dans : , *Droit pénal*. sous la direction de RASCHEL Evan. Paris, Ellipses, « CRFPA », 2022, p. 369-390. URL : <https://www-cairn-info.sndl1.arn.dz/droit-penal--9782340066434-page-369.htm>

Philippe VERY⁶⁷ distingue plusieurs formes d'extorsion que nous synthétisons dans le tableau suivant :

Tableau N°6 : Catégories d'extorsion

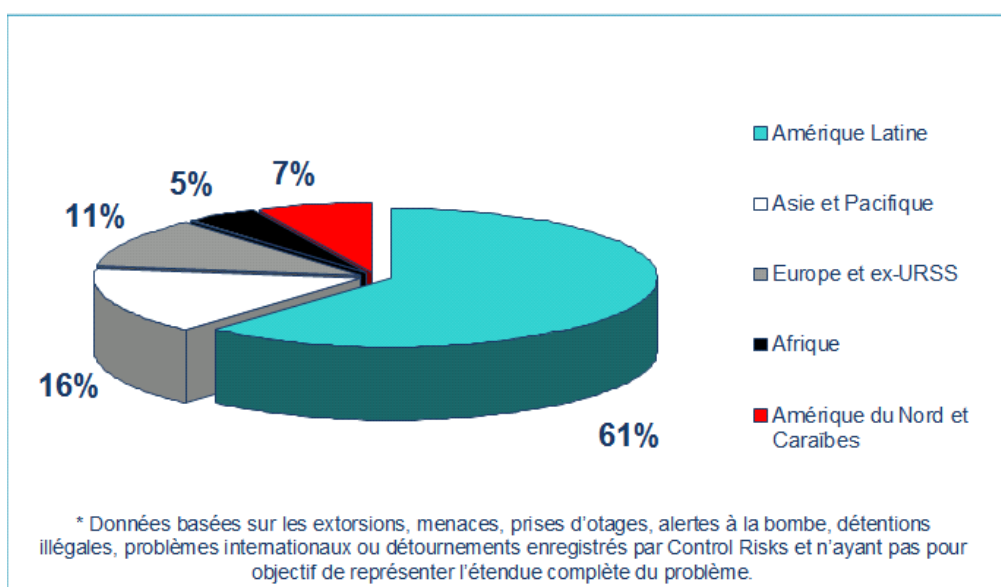
Type d'extorsion	Caractéristiques
La chasse au trésor	<ul style="list-style-type: none"> • Les ressources financières de l'entreprise comme cible : une menace pour sa sécurité financière. • La menace comme moyen : le but est d'obtenir de l'argent ou un emploi. • Les pressions locales comme moyen sur les entreprises afin de recruter des travailleurs fantômes non qualifiés. • Coûts de rémunération inutiles. • Pertes financières considérables.
La chasse à l'homme	<ul style="list-style-type: none"> • Les employés de l'entreprise comme cible via des menaces ou autres formes de coercition dont les objectifs sont financiers, stratégiques et même idéologiques. • La sécurité et la vie des employés en danger comme moyen de pression. • Impact sur l'Entreprise : l'entreprise doit impérativement protéger ses employés et assurer leur sécurité.
Chasse au symbole	<ul style="list-style-type: none"> • Arguments politiques et idéologiques : la lutte contre l'influence d'une entreprise étrangère au nom de la culture locale. • Symbole de domination : les entreprises multinationales sont supposées comme vecteur de domination de l'Occident. •
Autres formes	<ul style="list-style-type: none"> • La cyber extorsion : les criminels utilisent des attaques informatiques pour voler des données confidentielles et demander un paiement en échange de leur non-divulgence. L'impact de cette pratique est considérable.

Source : Nos soins suite à la typologie Philippe VERY

Les différentes formes d'extorsion en 2009 sont réparties conformément à la distribution présentée dans la Figure n°8 :

⁶⁷ [Section 2 : Les différentes formes d'extorsion \(institut-numerique.org\)](http://institut-numerique.org)

Figure N°8 : Extorsion à travers le Monde



Source : Philippe VERY

3.4 La fraude

Selon l'ACFE (2012, cité par Julien LE MAUX , 2013⁶⁸), la fraude est « l'utilisation par une personne de son activité professionnelle pour s'enrichir personnellement par le détournement volontaire des ressources ou des actifs de son employeur ». Pour Julien LE MAUX (op.cit.) « La fraude apparaît alors comme un acte délibéré effectué dans le but d'obtenir malhonnêtement un avantage par la réduction de l'actif de la victime ».

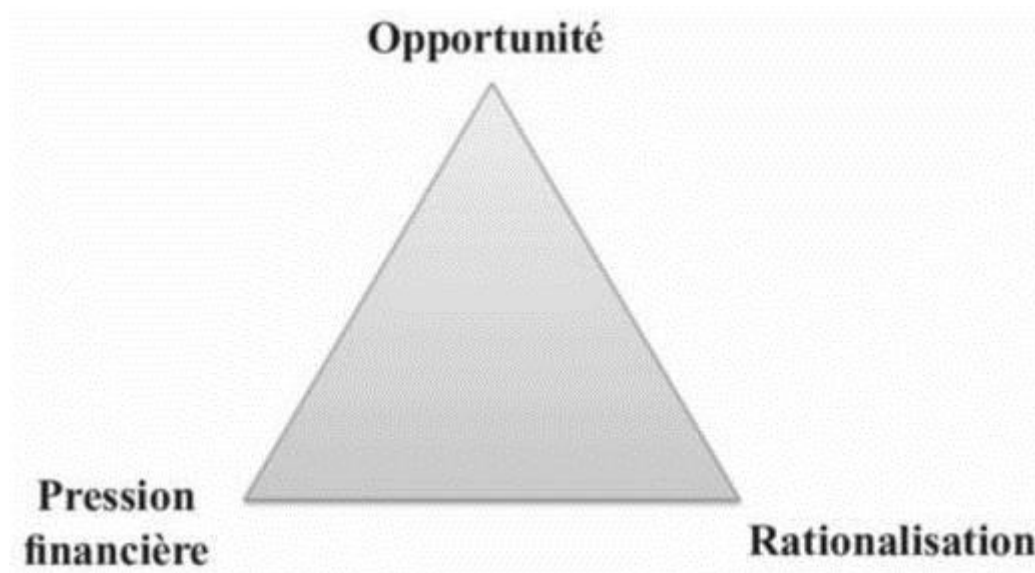
De ces deux définitions nous pouvons retenir les éléments suivants :

- ❖ La fraude est intimement liée au monde professionnel, c'est son territoire privilégié.
- ❖ L'enrichissement est personnel et se fait au déterminent des ressources des autres.
- ❖ La fraude est intentionnelle et délibérée.
- ❖ La fraude engendre des pertes importantes pour la victime.
- ❖ La fraude n'a aucun fondement légitime.

Dans son étude, Julien LE MAUX (2013) cite D.B. GRESSY (1950) qui élabore un triangle de la fraude, exposant les facteurs susceptibles de pousser un agent de l'administration à commettre une fraude, comme suit :

⁶⁸ LE MAUX Julien, SMAILI Nadia, BEN AMAR Walid, « De la fraude en gestion à la gestion de la fraude. Une revue de la littérature », *Revue française de gestion*, 2013/2 (N° 231), p. 73-85. URL : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2013-2-page-73.htm>

Figure N°9 : Le modèle du triangle de la fraude



Source : Julien LE MAUX (2013)

- **La pression financière crée la motivation de la fraude.** En utilisant la fraude, un individu peut être convaincu, sous l'effet de la pression, d'avoir résolu un problème financier qu'il ne pourrait pas résoudre au sein de son entourage.
- **L'opportunité :** Une faille dans le système de contrôle pourrait servir de stimulus à la commission d'actes de corruption.
- **La rationalisation :** Le fraudeur est fermement convaincu que son acte lui procure une certaine forme de compensation vis-à-vis de ses conditions de travail. Dans cette optique, il est dans sa zone de confort morale.

Selon Julien LE MAUX, l'acte de fraude se caractérise par les éléments suivants :

- L'acte de fraude correspond à la création et l'application d'une méthodologie spécifique (par exemple, le détournement d'actifs ou le vol).
- La dissimulation vise à dissimuler la fraude, avec des actions telles que la manipulation des comptes (fausses écritures comptables) ou la suppression de données informatiques.
- La conversion englobe le processus de transformant les gains illégaux en actifs utilisables par le fraudeur, comme le blanchiment d'argent.

Le GIACC explore diverses illustrations de fraudes touchant différents secteurs, que nous allons présenter dans le cadre ci-dessous.

Tableau N°7 : Exemples de fraudes

1. **Approvisionnement en matériaux de qualité inférieure** : « Un fournisseur de béton fournit délibérément du béton à un prix moins élevé et aux spécifications inférieures aux exigences du contrat, mais facture l'entrepreneur pour les spécifications requises. »
2. **Approvisionnement insuffisant en échafaudages** : « Un sous-traitant en échafaudages ne fournit pas les échafaudages pour la période convenue, mais facture à l'entrepreneur l'intégralité du prix convenu. »
3. **Exagération de quantités** : « Un sous-traitant en terrassement convient avec le métreur-vérificateur de l'entrepreneur que ce dernier certifiera faussement davantage de charges par rapport à la quantité dont le sous-traitant en terrassement s'occupera réellement et le métreur-vérificateur recevra 30 % du paiement perçu par le sous-traitant en terrassement pour chaque fausse charge. Le métreur-vérificateur s'exécute et le sous-traitant en terrassement soumet de faux certificats à l'entrepreneur pour obtenir son paiement. »
4. **Exagération de délais** : « Un sous-traitant est engagé par un entrepreneur sur une base journalière. Le sous-traitant réalise le travail en utilisant 100 jours-personnes. Le sous-traitant facture à l'entrepreneur 150 jours-personnes de travail et joint les feuilles de présence. Dont 100 sont correctes, tandis que 50 sont falsifiées afin d'appuyer le montant facturé. »
5. **Dissimulation de travaux omis** : Un entrepreneur omet accidentellement une partie de l'acier de construction dans les travaux de fondation. L'entrepreneur se rend compte de cette omission une fois les fondations achevées. Ni l'architecte ni le maître d'ouvrage ne réalisent l'omission. L'entrepreneur décide de ne pas leur dévoiler l'omission. L'entrepreneur facture au maître d'ouvrage la totalité des travaux de fondation (y compris l'acier de construction omis). » »
6. **Dissimulation de travaux défectueux** : « Un sous-traitant en couverture installe une membrane de toit imperméable qui est accidentellement perforée pendant son installation. Le sous-traitant propose de payer le contremaître s'il certifie que la membrane défectueuse du sous-traitant est étanche. Le contremaître accepte. Le sous-traitant soumet le certificat à l'entrepreneur et obtient le paiement intégral de la membrane défectueuse. Ni le sous-traitant ni le contremaître ne dévoilent à l'entrepreneur que la membrane est défectueuse. »
7. **Faux montant de transaction** : « Un entrepreneur a conclu une transaction confidentielle avec le maître d'ouvrage. Le montant de la transaction inclut une somme destinée au

paiement intégral de tous les sous-traitants du projet. L'entrepreneur rencontre ensuite les sous-traitants et déclare faussement qu'il a reçu une somme inférieure à celle qu'il a réellement reçue de la part du maître d'ouvrage dans le cadre de l'accord de transaction. Les sous-traitants croient l'entrepreneur et, en conséquence de ce qu'ils pensent être un sous-paiement dans le cadre de la transaction entre l'entrepreneur et le maître d'ouvrage, acceptent de recevoir un paiement inférieur aux sommes prévues dans le cadre des contrats de sous-traitance. »

8. **Résolution d'un conflit** : « Un maître d'œuvre donne dans le cadre d'un arbitrage des preuves qu'il sait fausses en faveur de son employeur. »

Source : GIACC (Op.cit.)

3.5 Collusion

Selon le dictionnaire Le Robert, la collusion correspond à une « entente secrète au préjudice d'un tiers ». C'est à la lumière de la théorie de l'agent-principal-corrupteur que nous pouvons élucider la mécanique de la collusion. C'est ce qu'a appliqué VAFaï Kouroche (2015)⁶⁹ pour comprendre la dynamique de collusion au sein des firmes. Il explique que les firmes recrutent des superviseurs afin de collecter des informations sur les employés, informations importantes dans la politique de rémunération adoptée par les entreprises. Cependant, le capital d'information recueilli est une arme à double tranchant. En effet, le superviseur se trouvant en possession d'informations peut les utiliser dans une dynamique de collusion en échange d'une rétention d'informations.

Il existe plusieurs formes de collusions :

- ✓ **La collusion descendante** : C'est celle qui est présentée précédemment. Elle implique le superviseur avec les employés.
- ✓ **La collusion ascendante** : celle-ci, quant à elle, implique le superviseur en tant qu'agent avec le principal.
- ✓ **Collusion principal-agent** au préjudice du superviseur. Nous observons que la collusion n'est pas tant liée au statut d'une personne qu'à son niveau de loyauté.

⁶⁹ VAFaï Kouroche, « La collusion dans les firmes », *Revue économique*, 2015/4 (Vol. 66), p. 687-702. DOI : 10.3917/reco.664.0687. URL : <https://www.cairn.info/revue-economique-2015-4-page-687.htm>

Dans le domaine des marchés publics, la dynamique de collusion peut prendre la forme d'un truquage d'offres, impliquant plusieurs parties et revêtant diverses formes⁷⁰, telles que :

- ✓ Complaisance de certains soumissionnaires en matière de fourniture d'offres ;
- ✓ Entente entre les soumissionnaires aboutissant à un retrait ;
- ✓ Partage de marché.

3.6 Les abus dans le monde des affaires

Un abus est un mauvais usage, un usage excessif, injuste ou pernicieux de quelque chose⁷¹.

Dans le domaine des affaires, il existe plusieurs formes d'abus qui peuvent être énumérées dans le cadre de ce cours.

- ❖ **Abus d'autorité** : c'est infraction consistante, pour une ou plusieurs personnes dépositaires de l'autorité publique, à enfreindre les règlements à dessein⁷². L'autorité peut être de fait ou de droit. C'est généralement l'exercice d'une contrainte morale sur une personne pour le pousser à commettre un acte contraire à ses intérêts. Par exemple, un cadre dans une entreprise peut contraindre un comptable à enregistrer certaines écritures comptables qui sont illégales.
- ❖ **Abus de bien sociaux** : Selon RASCHEL Evan (2022)⁷³ « un abus de biens sociaux, c'est le fait, pour le dirigeant d'une société, de faire de ses biens ou de son crédit (mais aussi d'utiliser ses pouvoirs ou voix) un usage qu'il sait contraire à l'intérêt de la société, à des fins personnelles ou pour favoriser une autre société dans laquelle il est intéressé ».
- ❖ **Abus de droit** : d'après G. Ripert (COUARD Julien, 2024)⁷⁴ il y a abus de droit « lorsque le titulaire déguise sous l'exercice d'un droit un acte illicite qui ne figure nullement dans le contenu du droit ». Prenons l'exemple d'un employeur qui, conformément au droit au travail, procède à un recrutement sur la base de compétences et de qualifications. Cependant, cet employeur commence à exiger le paiement d'une somme d'argent pour être considérés pour un poste, en stipulant que ces frais couvrent les frais de traitement de leur candidature.

⁷⁰ http://gpp.oiq.qc.ca/Infractions_liees_a_la_collusion.htm

⁷¹ <https://www.toupie.org/Dictionnaire/Abus.htm#:~:text=Un%20abus%20de%20pouvoir%20est,chantage%2C%20de%20coercition...>

⁷² <https://www.legavox.fr/blog/fabrice-r-luciani/abus-autorite-infractions-connexes-affaire-29460.htm>

⁷³ RASCHEL Evan, « Fiche 28 | Abus de biens sociaux », dans : , *Droit pénal*. sous la direction de RASCHEL Evan. Paris, Ellipses, « CRFPA », 2022, p. 497-512. URL : <https://www.cairn.info/droit-penal-9782340066434-page-497.htm>

⁷⁴ COUARD Julien, « L'abus de droit : un concept polysémique ? », *Les Cahiers Portalis*, 2024/1 (N° 11), p. 21-35. URL : <https://www-cairn-info.snd11.arn.dz/revue-les-cahiers-portalis-2024-1-page-21.htm>

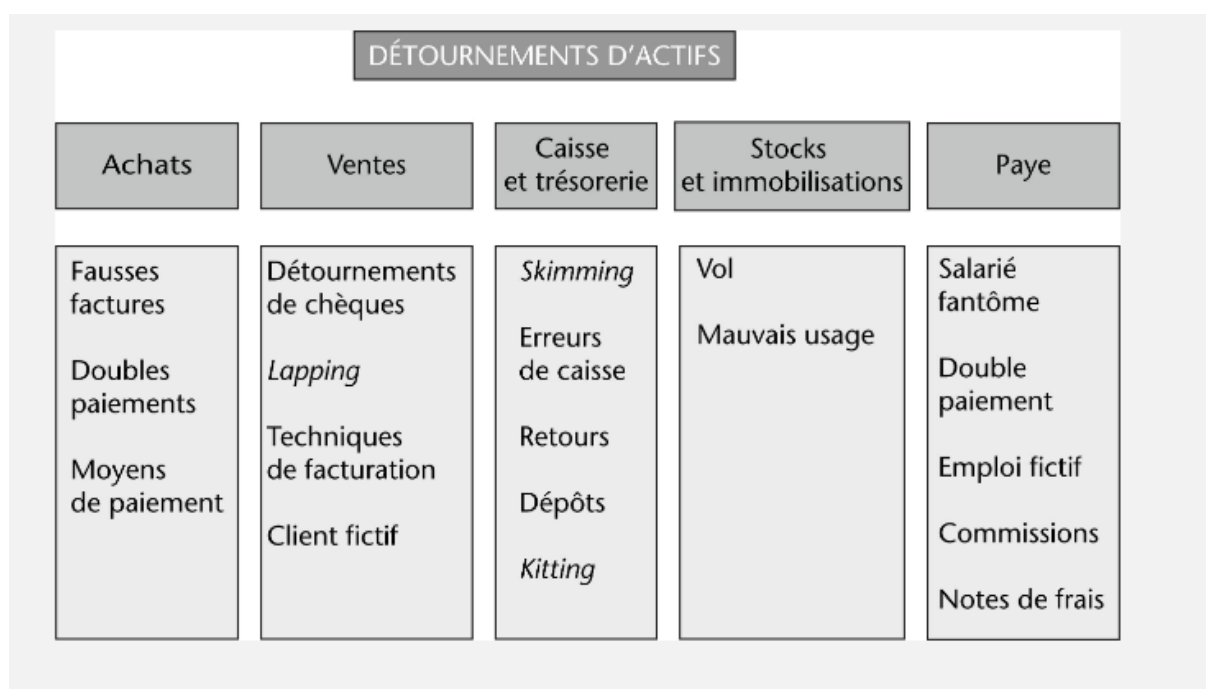
- ❖ **Abus de pouvoir** : Selon le dictionnaire en ligne La Toupie « un abus de pouvoir est l'acte d'une personne qui dépasse les limites légales de sa fonction, qui en fait un usage déloyal. L'abus de pouvoir peut se traduire par des actes d'intimidation, de harcèlement, de menace, de chantage, de coercition... ».

3.7 Les détournements dans le monde des affaires

Selon GIACC (op.cit.) « il y a détournement de biens lorsqu'une personne s'approprie malhonnêtement de l'argent ou d'autres biens qui lui ont été confiés. Le détournement de biens implique souvent également un délit de fraude (en ce que de faux documents ou informations peuvent être utilisés pour dissimuler le détournement de biens) ».

Olivier GALLET (2014) a dressé une cartographie de détournement d'actif comme suit :

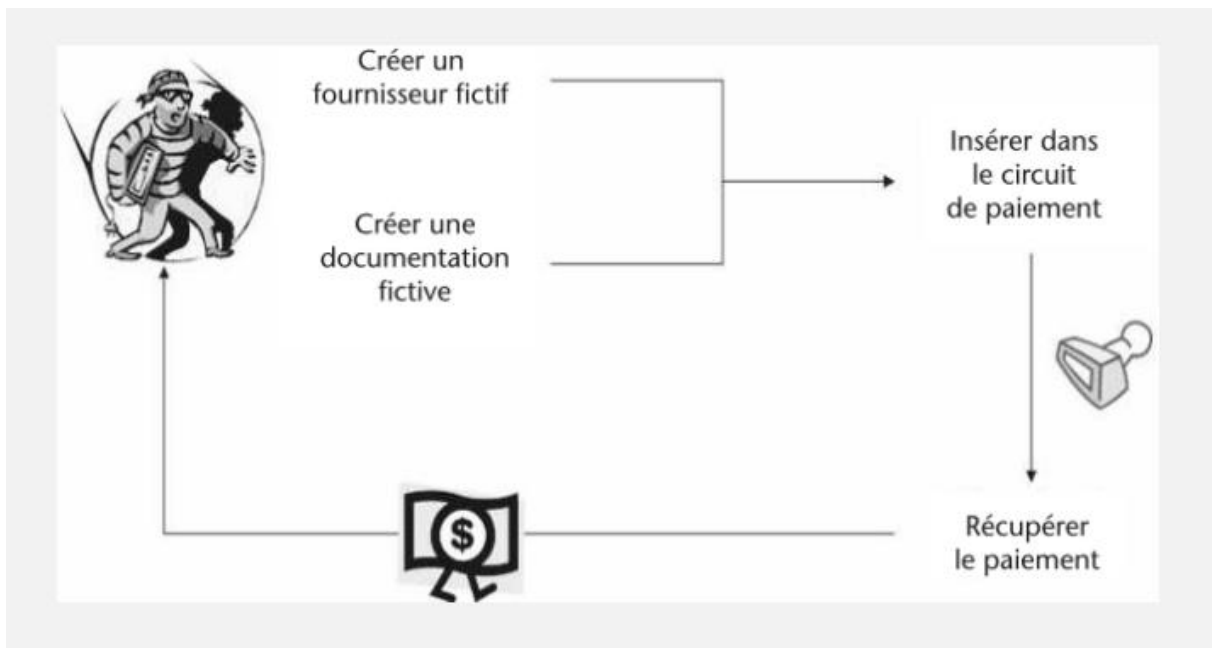
Figure N°10 : Cartographie de détournement d'actifs au sein d'une entreprise



Source : Olivier GALLET (2014)

Tous les actifs d'une entreprise ou de toute autre organisation sont susceptibles d'être exposés au risque de détournement, comme le montre la figure précédente. La mécanique de la plupart des détournement s'effectue avec la création de fournisseurs fictif ou documentation fictive comme le montre la figure suivante :

Figure N°11 : mécanique de création de fournisseur fictif



Source : Olivier GALLET (2014)

Nous allons par ailleurs reprendre de Olivier GALLET dans le cadre de ce cours les exemples concrets de détournement d'actifs.

Cryospace – Enquête sur 13 millions d'euros détournés

C'est à l'occasion d'un changement de système de facturation que la société a découvert les sommes manquantes. Une employée du service des achats est suspectée d'avoir détourné 13 millions d'euros par des factures fictives depuis 2004 jusqu'en septembre 2008. Une douzaine de sociétés réelles servaient de support aux factures et reversaient en liquide 80 % des sommes à la fraudeuse. Dans ce cas, il s'agissait de biens et non de services, ce qui démontre que la chaîne de contrôle interne – bon de commande, bon de réception, validation de la facture – n'a pas fonctionné.

Fausses factures au syndicat des eaux

La secrétaire générale du syndicat des eaux est parvenue à détourner 800 000 €. Elle réalisait des copies de factures de l'entreprise de son beau-frère, qui avait travaillé précédemment pour le syndicat et les soumettait pour signature au président. Le trésor public réalisait ensuite les virements vers le compte personnel de son mari. À hauteur de 47 factures, on peut s'étonner de l'absence de vigilance des parties en présence, le mari affirmant également n'avoir rien remarqué. C'est un signalement à TRACFIN qui lancera l'enquête.

Elle sera condamnée en octobre 2013 à 36 mois de prison dont 18 avec sursis, 1 an de prison avec sursis pour le président pour négligence. Ils sont condamnés solidairement à rembourser les sommes détournées. De plus, la secrétaire générale devra payer 45 K€ au titre d'heures supplémentaires et de primes qu'elle s'était versées. Le mari est relaxé du recel.

Le fantôme de l'opéra : détournement record de 2 millions d'euros

Au sein l'opéra national de Bordeaux, le fraudeur occupait le poste de « régisseuse des dépenses et recettes ». En saisissant des lignes fictives (sans fausses factures) dont certaines avec des libellés fantaisistes selon les enquêteurs, des chèques étaient ensuite émis et encaissés sur son compte. Elle gérait un compte « spécial » servant aux dépenses urgentes. Le détournement a aussi porté sur des espèces mises à sa disposition pour certains défraiements en liquide.

L'enquête est en cours mais on s'interroge de manière plus ou moins appuyée sur la faiblesse des contrôles au sein de cette institution. Reste à auditer les organismes similaires mais il est rare que l'on capitalise sur les erreurs des autres en matière de fraude !

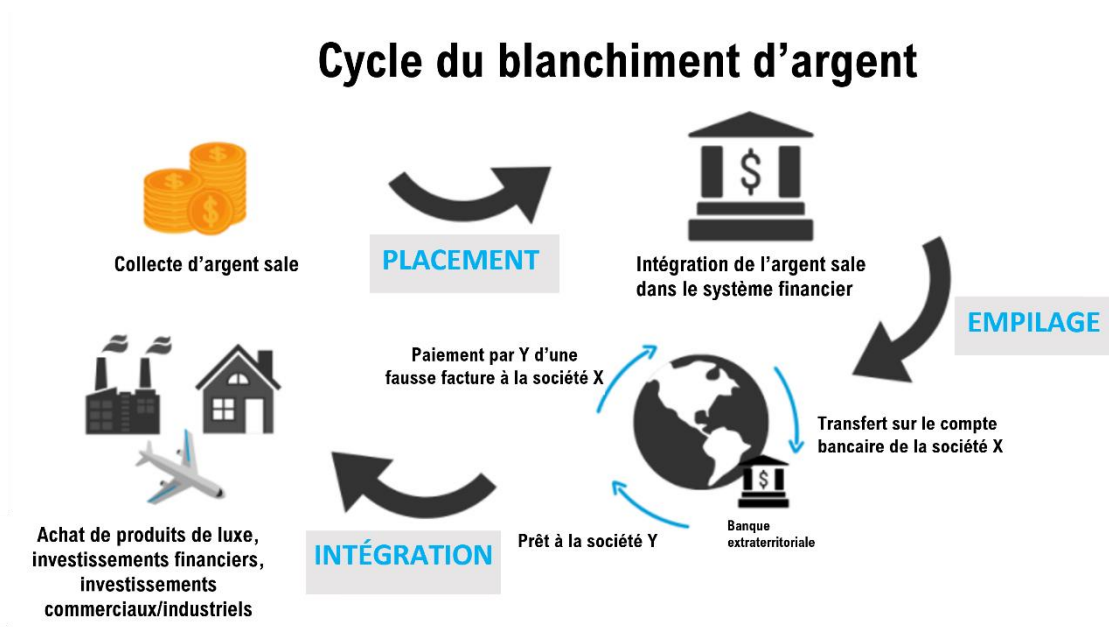
Source : Olivier GALLET (2014)

3.8 Blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent « consiste à masquer l'origine illicite des produits ou fonds (issus des trafics en tous genres) afin de permettre aux criminels d'en user tout à fait légalement une fois injectés dans l'économie licite. Là, ils produiront de nouveaux bénéficiaires contribuant à criminaliser la sphère licite et à influencer au besoin un pouvoir politique devenu tributaire (et parfois otage) d'une économie alimentée par une part croissante de capitaux douteux. » (ROUDAUT Mickaël, 2010)⁷⁵. De cette débauche, nous pouvons comprendre que le blanchiment est avant tout un processus qui implique un faisceau dont la finalité est de blanchir un argent « sale ». Le schéma suivant dresse le cycle de blanchiment d'argent :

⁷⁵ ROUDAUT Mickaël R, « Chapitre VII. Blanchiment : l'*alpha* et l'*omega* du crime organisé », dans : , *Marchés criminels. Un acteur global*, sous la direction de ROUDAUT Mickaël R. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Questions judiciaires », 2010, p. 215-239. URL : <https://www-cairn-info.snd11.arn.dz/marches-criminels--9782130573425-page-215.htm>

Figure N°12 : Le cycle du blanchiment d'argent



Source : <https://syntheticdrugs.unodc.org/>

Le schéma établi par l'ONU illustre parfaitement le cycle de blanchiment d'argent. Chaque étape est élucidée comme suit :

- ❖ **Première étape : le placement** : Le placement implique l'insertion d'argent sale dans les circuits du système financier. Il peut être déposé sur un compte bancaire lorsque l'argent est en espèces. Cette étape constitue le défi le plus complexe pour l'auteur du blanchiment, car il est confronté à des difficultés pour dissimuler l'origine de son argent.
- ❖ **Deuxième étape : l'empilage** : La deuxième étape, appelée l'empilage, consiste à répartir l'argent sur différents comptes. L'objectif est d'éliminer tout lien entre les fonds et leur origine illégale.
- ❖ **Troisième étape** : Au stade de l'intégration, l'argent sale paraît avoir une origine légitime, car tout lien avec la vente illicite a été largement éliminé. L'auteur du blanchiment peut alors utiliser les fonds, sans risquer que ses activités criminelles soient mises à nu.

3.9 Trafic d'influence

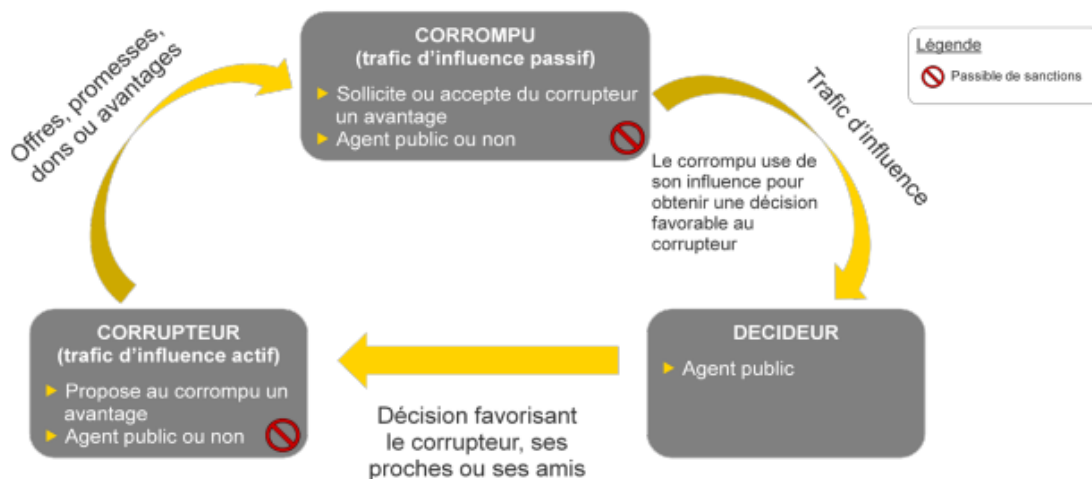
Selon Philippe Junior VOLMAR le trafic d'influence correspond à « Infraction pénale qui consiste dans la sollicitation ou acceptation d'offres, dons, promesses pour abuser d'une influence réelle ou supposée dans le but de faire obtenir d'une autorité ou d'une administration

publique, des distinctions, des emplois, des marchés, ou tout autre décision favorable pour un tiers »⁷⁶. De cette définition nous pouvons retenir les éléments suivants :

- L'acte de solliciter ou d'accepter un avantage indu (de toute forme) est une corruption manifeste.
- Abus d'influence : l'influence peut être réelle (de par un poste occupé) ou attribuée à la personne influente.
- La finalité est de favoriser un tiers : le bénéficiaire des avantages de la dynamique de trafic d'influence est un tiers.

La figure ci-dessus illustre la dynamique de trafic d'influence.

Figure N° 13 : Dynamique de trafic d'influence



Source : AKWEL 75B Code anti-corruption et anti-traffic d'influence

EVAN Raschel (2022)⁷⁷distingue deux sphères de trafic d'influence, publique et privée. Nous tenterons de synthétiser les caractéristiques de chacune dans le tableau suivant :

Sphère	Caractéristiques
Publique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une « personne dépositaire de l'autorité publique » (ministre, membres de la police, d'une préfecture, inspecteur des impôts ou des douanes, officier publics ministériels...) ; ➤ Personne « chargée d'une mission de service public » ;

⁷⁶ <https://hditcabinetvolmar.com/dictionnaire-droit-du-travail/trafic-dinfluence/>

⁷⁷ RASCHEL Evan, « Fiche 26 | Corruption et trafic d'influence », dans : , *Droit pénal*. sous la direction de RASCHEL Evan. Paris, Ellipses, « CRFPA », 2022, p. 461-476. URL : <https://www-cairn-info.sndl1.arn.dz/droit-penal--9782340066434-page-461.htm>

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une personne « investie d'un mandat électif public ».
Privée	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La qualité du corrupteur importe peu ; ➤ La qualité du corrompu : ça doit être une personne issue de la sphère privée ; ➤ « Le cadre d'une activité professionnelle ou sociale ».

Source : Nos soins suite à l'article de EVAN Raschel (2022)

Exercice 6

Question 1 : Quelle est la définition de l'extorsion et comment diffère-t-elle selon les contextes géographiques ?

Question 2 : Quelles sont les trois moyens d'extorsion et comment l'extorsion peut-elle être appliquée à l'achat d'armements ?

Question 3 : Quelles sont les conséquences de l'extorsion sur les employés et les entreprises ?

Question 4 : Comment l'extorsion peut-elle être utilisée comme outil politique ou idéologique ?

Question 5 : Comment la fraude est-elle définie selon l'ACFE ?

Question 6 : Quelles sont les caractéristiques clés de la fraude ?

Question 7: Quels sont les facteurs du "triangle de la fraude" selon D.B. GRESSY ?

Question 8 : Pourquoi la fraude peut-elle causer des pertes importantes pour la victime ?

Question 9 : Quelle est la définition de la collusion ?

Question 10 : Comment la collusion peut-elle se manifester dans le monde des affaires ?

Question 11 : Quelles sont les différentes formes de collusion ?

Question 12 : Comment la dynamique de la collusion peut-elle influencer les relations au sein des entreprises ?

Question 13 : Qu'est-ce qu'un abus dans le contexte des affaires ?

Question 14 : Pouvez-vous donner des exemples d'abus d'autorité et d'abus de bien sociaux ?

Question 15 : Quelle est la différence entre un abus de droit et un abus de pouvoir ?

Question 16 : Comment les abus peuvent-ils affecter la réputation et le fonctionnement des entreprises ?

Question 17 : Comment définissez-vous le détournement d'actifs ?

Question 18 : Quelles sont les étapes du cycle de détournement d'actifs selon Olivier GALLET ?

Question 19 : Pouvez-vous citer des exemples concrets de détournement d'actifs dans les entreprises ?

Question 20 : Quels sont les risques pour une entreprise qui ne met pas en place de mesures de prévention du détournement ?

Question 21 : Qu'est-ce que le blanchiment d'argent et quelle en est la finalité ?

Question 22 : Quelles sont les étapes du cycle de blanchiment d'argent ?

Question 23 : Comment le placement, l'empilage et l'intégration sont-ils liés dans le blanchiment d'argent ?

Question 24 : En quoi le blanchiment d'argent peut-il contribuer à criminaliser l'économie licite ?

Question 25 : Comment définiriez-vous le trafic d'influence ?

Question 26 : Quels sont les éléments clés du trafic d'influence selon Philippe Junior VOLMAR ?

Question 27 : Quelle est la différence entre la sphère publique et la sphère privée en matière de trafic d'influence ?

Question 28 : Comment le trafic d'influence peut-il impacter les décisions prises par les autorités publiques ou les acteurs privés ?

Question 29 : Quelle est la définition de commission occulte et comment diffère-t-elle du pot-de-vin ?

Question 30 : Quels sont les impacts des paiements de facilitation sur les citoyens et les entreprises ?

Question 31 : Comment les paiements de facilitation influent-ils sur la corruption au sein des administrations ?

Question 32 Quels sont les risques juridiques et les conséquences des exceptions en matière de paiements de facilitation ?

Question	Réponses
1	Extorsion, définition, variations
2	Moyens, extorsion, achat d'armements
3	Conséquences, employés, entreprises
4	Extorsion, politique, idéologique
5	Fraude, définition, ACFE
6	Caractéristiques, clés, fraude
7	Triangle de la fraude, facteurs, D.B. GRESSY
8	Pertes, victime, fraude
9	Définition, collusion, Le Robert
10	Collusion, manifestations, affaires
11	Formes, collusion, différentes
12	Dynamique, collusion, relations
13	Abus, définition, affaires
14	Exemples, abus, autorité, bien sociaux
15	Abus de droit, abus de pouvoir, différence
16	Réputation, entreprises, abus
17	Détournement, définition, actifs
18	Cycle, détournement, actifs, étapes
19	Exemples, concrets, détournement
20	Risques, prévention, entreprise
21	Blanchiment, définition, finalité
22	Cycle, blanchiment, étapes
23	Placement, empilage, intégration, blanchiment
24	Blanchiment, économie licite, criminalisation
25	Trafic d'influence, définition
26	Éléments clés, trafic d'influence, P. J. VOLMAR
27	Sphère publique, sphère privée, différence
28	Trafic d'influence, impacts, décisions
29	Commission occulte, différence, pot-de-vin

30	Paiements, facilitation, impacts
31	Paiements, influence, corruption
32	Risques, conséquences, paiements, exceptions

4 Les motivations de la corruption

La corruption est un acte dynamique et complexe, si à court terme le but est d'obtenir un avantage indu, à long terme plusieurs registres de motivations sont assignés aux acteurs impliqués dans la corruption. Dans le cadre de ce cours, nous allons reprendre et synthétiser, à des fins pédagogiques, la grille établie par ABRICA, Belaid (Op.cit.) dans le cadre de sa thèse de doctorat.

4.1 Les placements préalables à des actes de corruption

Ce sont des actes de nature anticipatrice consistant à placer son argent dans des actes de bienfaisance afin de s'acquérir une bonne réputation utilisée pour mettre dans la gêne et le pousser à exercer des comportements corrompus.

4.2 Le réseautage durable

Il s'agit là d'entretenir de manière répétée les liens avec les acteurs du réseau de corruption pour une stabilité de celui-ci à travers une bonne communication et un esprit de coopération. Ce qui va se transformer en un bloc solide fait d'échange de privilèges, souvent illégaux, entre ses différents membres. L'extension du réseau est au cœur de cette stratégie via les rapports personnels, de proximité et corporatistes.

4.3 La quête d'une ascension sociale rapide

La quête d'une ascension sociale reste un besoin d'accomplissement. Mais elle devient pervertie quand les moyens sont illégaux et relèvent de la corruption. Dans le cas d'un poste supérieur occupé, le corrupteur utilise le pouvoir discrétionnaire comme source d'enrichissement rapide et illégal. Il est supposé qu'une telle opportunité ne va pas se renouveler ; le corrupteur profite au maximum de son poste afin d'en tirer un bénéfice maximal.

4.4 Solidarité corruptrice

Cette stratégie implique une protection mutuelle des corrompus avec pour résultat la distribution des bénéfices acquis en échange.

4.5 Abus de maniement et d'interprétation des normes

Il s'agit de l'adoption d'une stratégie en matière de lecture de textes dans l'exercice de l'administration.

4.6 Culture juridique faible

Le grand public ignore les règles, codes et les normes qui incriminent les pratiques corruptrices ce qui favorise la prolifération de celles-ci.

4.7 Caractéristique du système dominant

L'apparition de la corruption est quelque part expliquée par les caractéristiques du système dominant. Les textes de lois en matière de lutte anti-corruption ne sont pas souvent suivis de textes d'application. D'autre part, l'immoralité des hommes politiques favorise la corruption et la banalise.

4.8 Émergence de textes réglementaires nouveaux

C'est un problème d'asymétrie informationnelle due à l'émergence d'une nouvelle législation. Ce qui offre l'opportunité à certains d'adopter des comportements corrompus.

4.9 Les déterminants de la corruption

Une vaste littérature pluridisciplinaire explique les déterminants de la corruption. On en distingue 5 types selon l'étude de (TEDIKA, Oasis. 2012) ⁷⁸:

- ✓ Les déterminants économiques ;
- ✓ Les déterminants juridiques et politiques ;
- ✓ Les déterminants géographiques et historiques ;
- ✓ Les déterminants démographiques ;
- ✓ Les déterminants institutionnels.

Tableau N°8 : les déterminants de la corruption

La nature du déterminant	Les arguments avancés (littérature mobilisée)
Economique	La liberté économique est en corrélation négative avec la corruption. Plus de liberté économique, moins de corruption. Restreindre la liberté économique peut encourager les pratiques corruptrices. La concurrence économique réduit la corruption. L'ouverture économique encourage la réduction de la corruption.

⁷⁸ TEDIKA, Oasis Kodila. APERCU EMPIRIQUE SUR LES CAUSES DE LA CORRUPTION. 2012.

	<p>Les disparités de revenus (calculée avec le coefficient de Gini) sont liées à la corruption, bien que les résultats ne soient pas généralisables.</p> <p>Les salaires bas peuvent favoriser la tentation de la corruption.</p> <p>Les aides étrangères sont en corrélation positive avec les tentatives de corruption.</p> <p>La taille du gouvernement est en corrélation positive avec la corruption.</p> <p>La décentralisation fiscale peut constituer un levier de lutte contre la corruption.</p>
Politiques et juridiques	<p>Une forte corrélation entre l'efficacité juridique et la corruption (une réduction exogène de 10% dans l'efficacité de la mise en œuvre des lois augmenterait de 13% le niveau de corruption).</p> <p>L'indépendance de la justice permet la réduction de la corruption ; mais l'indépendance de jure peut l'augmenter.</p> <p>Le niveau élevé de démocratie favorise la transparence et le contrôle, ce qui réduit la corruption.</p> <p>La stabilité politique des régimes politiques permet la réduction de la corruption.</p> <p>La polarisation idéologique n'est pas forcément associée à la corruption.</p> <p>La liberté des médias est négativement liée à la corruption.</p> <p>L'impact de la démocratie sur la corruption peut être tributaire de la durée de démocratisation.</p> <p>La décentralisation peut avoir des effets variés sur la corruption.</p> <p>Le fédéralisme constitutionnel peut augmenter les niveaux de corruption.</p> <p>Les régimes parlementaires sont mieux indiqués par rapport aux régimes présidentiels pour expliquer un niveau faible de corruption.</p>
Les déterminants géographiques	<p>Les pays entourés par des pays corrompus, de par la même culture, semblent être aussi fortement corrompus.</p> <p>Plus on s'éloigne de l'équateur, plus la corruption diminue.</p> <p>L'abondance des ressources telles que les hydrocarbures a été observée dans certains cas comme étant fortement corrélée à des problèmes de corruption.</p>

Source : nos soins

Une enquête⁷⁹ (auprès de trois agents : agent, entreprise, société civile) a été menée par l'INS, ECA en Côte-d'Ivoire a révélé les résultats suivant en matière de facteurs expliquant la corruption dans le pays :

	Administration		Entreprise		Société civile	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Manque de morale/éthique	9	26,5%	29	21,5%	8	34,8%
Manque de sanctions	6	17,7%	12	8,9%	-	-
Impunité vis-à-vis des Hauts dirigeants (Ministres, Hauts fonctionnaires)	4	11,8%	9	6,7%	5	21,74%
Enrichissement rapide	3	8,8%	12	8,9%	3	13,04%
Bas salaires	2	5,9%	30	22,2%	3	13,04%
Méconnaissance de la loi anti-corruption	2	5,9%	3	2,2%	-	-
Aucune crainte de la loi anti-corruption	1	2,9%	6	4,4%	-	-
Cherté de la vie	1	2,9%	9	6,7%	-	-
Longueur des procédures officielles	1	2,9%	13	9,6%	2	8,70%
Abus de pouvoir	-	-	6	4,4%	-	-
Cherté des procédures	-	-	3	2,2%	-	-
Manque de sanctions	-	-	2	1,5%	2	8,70%
Autres à préciser	5	14,7%	1	0,7%	-	-
Total général	34	100%	135	100,00%	23	100,00%

Principales causes de la corruption / Source : INS, ECA 2015

Nous remarquons que les trois agents sont unanimes par rapport au manque de morale/éthique.

Exercice 7

Question 1 : En quoi les actes de bienfaisance anticipés peuvent-ils être utilisés pour encourager la corruption ?

Question 2 : Comment les comportements corrompus sont-ils poussés par la création d'une bonne réputation préalable ?

Question 3 : Quelle est la relation entre les placements préalables et l'exercice de comportements corrompus ?

Question 4 : En quoi le fait d'utiliser une réputation favorable peut-il inciter à des actes corrompus ?

⁷⁹ [https://www.habg.ci/documents/Enque%CC%82te_ETAT_CORRUPTION_ABIDJAN_\(ECA_2015\).pdf](https://www.habg.ci/documents/Enque%CC%82te_ETAT_CORRUPTION_ABIDJAN_(ECA_2015).pdf)

Question 5 : Quels sont les éléments clés d'un réseau de corruption solide basé sur des privilèges illégaux ?

Question 6 : En quoi l'extension du réseau de corruption est-elle liée aux rapports personnels et corporatistes ?

Question 7 : Quel rôle joue la communication et la coopération dans le réseautage durable de la corruption ?

Question 8 : Comment la quête d'ascension sociale peut-elle conduire à des comportements de corruption ?

Question 9 : En quoi le pouvoir discrétionnaire peut-il être utilisé pour une ascension rapide et illégale ?

Question 10 : Pourquoi les postes supérieurs occupés sont-ils propices à l'enrichissement illégal ?

Question 11 : Comment la perspective d'une opportunité unique influence-t-elle les comportements de corruption ?

Question 12 : En quoi consiste la protection mutuelle des corrompus dans la solidarité corruptrice ?

Question 13 : Comment les bénéfices acquis en échange sont-ils distribués au sein de ce réseau ?

Question 14 : Quel lien existe-t-il entre la solidarité corruptrice et la distribution des gains de la corruption ?

Question 15 : Comment cette solidarité renforce-t-elle la cohésion du réseau de corruption ?

Question	Réponse
Q1	Bienfaisance, réputation, corruption
Q2	Comportements, réputation, incitation
Q3	Placements, corruption, comportements
Q4	Réputation, incitation, corruption
Q5	Réseau, privilèges, illégaux
Q6	Réseautage, communication, coopération
Q7	Communication, coopération, réseau
Q8	Ascension sociale, corruption, pouvoir

Q9	Pouvoir discrétionnaire, enrichissement, illégal
Q10	Postes supérieurs, enrichissement, illégal
Q11	Opportunité, comportements, corruption
Q12	Solidarité, protection, corrompus
Q13	Distribution, bénéfiques, échange
Q14	Solidarité, distribution, bénéfiques
Q15	Cohésion, solidarité, réseau

5 Lutte contre la corruption

La lutte contre la corruption se veut un combat universel et continu. Généralement, il s'agit de s'attaquer aux facteurs favorisant le phénomène plutôt qu'aux conséquences. Dans le cadre de cette section, nous étayerons la démarche recommandée par l'ONU. Cette instance planétaire publie régulièrement des plans d'attaque qui peuvent servir de guide pour les Etats. Le document que nous allons synthétiser s'intitule « Programme mondial de lutte contre la corruption »⁸⁰. Au total 16 instruments y sont sélectionnés.

5.1 Évaluation de la nature et de l'étendue de la corruption

Cet instrument sert à quantifier l'ampleur de la corruption dans un pays ou dans des secteurs particuliers. Il s'intéresse aussi à des aspects qualitatifs de la corruption. Cet instrument précède toute stratégie de lutte contre la corruption.

- Dans la phase préliminaire : l'instrument permet de dresser les priorités, de déterminer l'étendu de la lutte.
- Dans la phase de suivi : il s'agit de déterminer les points forts et faibles de la stratégie adoptée en vue de son amélioration.
- Fixation des objectifs : l'instrument permet de déterminer des objectifs clairs et mesurables.
- Elévation de la prise de conscience des responsables et du public : la prise de conscience permet de renforcer la stratégie de lutte contre la corruption avec l'adhésion des gouverneurs et des gouvernés.

⁸⁰ https://www.unodc.org/pdf/corruption/publications_unodc_toolkit_f.pdf

- Offrir une assistance aux pays luttant contre la corruption.

Pour ce qui est de la nature des informations à rechercher, le document de l'ONU énumère plusieurs types :

- Information sur le lieu de survenance de la corruption ;
- Information sur les types de corruption existantes ;
- Information sur les effets et les coûts de la corruption ;
- Les facteurs qui constituent ou qui sont associés à la corruption ;
- La perception subjective de la corruption par les personnes concernées ou affectées par elle.

Par ailleurs, le document explique les méthodes de collecte de ces informations. Il s'agit globalement de tous les outils déjà présentés dans le cadre de ce cours. Nous pouvons penser que le premier instrument est de nature scientifique, indépendamment de l'instance qui le mènera, qu'elle soit universitaire ou non.

5.2 Les agences spécialisées dans la lutte contre la corruption

Il existe deux voies possibles : créer une agence anti-corruption ou adapter une organisation déjà existante. Une combinaison des deux approches est possible dans certains cas.

Le document de l'ONU dresse les avantages et les inconvénients d'une telle démarche. Pour les avantages :

- Un gain en expertise et spécialisation ;
- Un gain en autonomie pour une démarche neutre ;
- Une distinction des départements qui feront objet d'enquête ;
- Les institutions nouvelles peuvent avoir plus de légitimité que les anciennes ;
- Les nouvelles institutions gagnent en crédibilité et confiance auprès du grand public ;

Pour les inconvénients :

- Des coûts de fonctionnement administratifs élevés ;
- Risque d'isolement des parties prenantes avec lesquelles elle doit collaborer ;
- La création d'une agence spécialisée pourrait être un acte de m'as-tu-vu politique.

5.3 Auditeurs et institutions d'audit

L'objectif principal de la pratique d'audit est la vérification des opérations d'enregistrement, des procédures ou des fonctions par un agent autonome de l'entité auditée pour éviter qu'elle soit induite en erreur dans son activité. Les audits doivent permettre l'examen de l'intégrité des

actions entamées et des procès-verbaux. C'est un outil de prévention, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. De plus, l'audit prend en compte les normes de préservation de l'intégrité des livres de comptes, des procès-verbaux et autres documents financiers. A ce titre l'audit sert à :

- Vérifier de manière autonome l'information et les analyses ;
- De diagnostiquer les faiblesses manifestes ;
- Fournir une base d'évaluation pour les réformes à venir ;
- Présenter une information vraie et authentique au public ;
- Informer les agences d'exécution de la loi sur les cas de malversation.

5.4 Le renforcement des institutions judiciaires

Cet instrument vise le renforcement des juges et de l'appareil judiciaire. Il s'agit donc de procéder à :

- L'évaluation du problème de la corruption du système judiciaire ;
- Aux consultations avec les juges et d'autres groupes tels que, l'ordre des avocats, les bâtonniers, le conseil de la magistrature, le ministre de la justice, les parlementaires pour mettre en place des réformes ;
- A des mesures judiciaires autorégulatrices ;
- A la formation judiciaire ;
- A l'instauration d'un code de conduite judiciaire ;
- A des nominations judiciaires de qualité ;
- A la répartition des dossiers entre les juges ;
- A rendre transparentes les procédures judiciaires ;
- A l'appel des décisions de justice ;
- A l'immunité judiciaires et la protection des juges.

5.5 La réforme de l'administration

La réforme de l'administration pour but d'améliorer le service public avec le concours de mesures individuelles, collectives et structurelles pour réduire les incitations à la corruption.

Durant les années 1990, les réformes de l'administration ont été accompagnées par des bailleurs de fonds visant le développement des États. Cependant, des inquiétudes demeurent par à la capacité de ces programmes à être efficaces. Les résultats sont souvent mitigés, et l'administration était impliquée dans des affaires de corruption. Les méthodes traditionnelles ont été ainsi remises en question.

Une nouvelle approche de réforme s'appuyant sur l'intégration d'un large éventail d'acteurs issus des secteurs public et privé, ainsi que de la société civile, afin de définir et de maintenir des normes de performance incluant la décence, la transparence, la responsabilité, la rapidité, le coût et la qualité de la prestation de services publics.

Afin de mener à bien cette approche réformatrice, le document s'appuyant sur les conventions de l'ONU formule plusieurs recommandations :

- L'amélioration des systèmes de recrutement au sein des administrations publics ;
- Le renforcement de la formation du personnel qui occupe des postes exposés à la corruption ;
- La mise en place et l'adoption de codes de conduite pour le personnel du secteur public.
- La promotion d'un environnement transparent dans l'administration et la publication de manière périodique de rapports ;
- Faire participer la société dans la lutte contre la corruption ;
- La pénalisation des délites de corruption au sein du secteur public ;
- La protection des personnes qui dénoncent les cas de corruption ;
- Favoriser la coopération entre les secteurs publics et privés en matière de lutte contre la corruption ;
- La mise en place d'un programme de formation d'assistance technique pour renforcer les compétences nécessaires à la prévention de la corruption.

5.6 Codes et standards de conduite

Le code de conduite établit des attentes claires pour les employés, renforçant ainsi les valeurs de la lutte anti-corruption. Il contribue à la formation des employés et à la création d'espaces de discussion en vue de son renforcement. De plus, il prévoit des mesures disciplinaires pour les employés enfreignant les normes. Les codes, préalablement connus des employés, décrivent les comportements à favoriser et à éviter, ainsi que les sanctions applicables, offrant ainsi un cadre précis.

Exercice 7 :

Question 1 : En quoi consiste l'évaluation de la corruption dans un pays ou un secteur spécifique ?

Question 2 : Comment l'évaluation de la corruption contribue-t-elle à définir les priorités de la lutte anti-corruption ?

Question 3 : Quel est le rôle de cette évaluation dans la fixation d'objectifs clairs et mesurables ?

Question 4 : Comment la prise de conscience renforce-t-elle l'efficacité de la stratégie de lutte contre la corruption ?

Question 5 : Quels sont les avantages d'établir une agence anti-corruption distincte ?

Question 6 : Comment une agence spécialisée peut-elle renforcer la légitimité et la crédibilité des mesures anti-corruption ?

Question 7 : Quelles sont les préoccupations liées à la création d'une agence spécialisée en matière de lutte contre la corruption ?

Question 8 : Comment une combinaison d'approches peut-elle être bénéfique pour la mise en place d'une agence anti-corruption ?

Question 9 : Quel est l'objectif principal de la pratique d'audit dans la lutte contre la corruption ?

Question 10 : Comment l'audit contribue-t-il à diagnostiquer les faiblesses et à identifier les actions à entreprendre ?

Question 11 : En quoi l'audit judiciaire peut-il servir de prévention contre la corruption ?

Question 12 : Quels sont les avantages de l'utilisation de l'audit pour détecter les cas de malversation ?

Question 13 : Comment l'évaluation du système judiciaire est-elle liée au renforcement de la lutte contre la corruption ?

Question 14 : Quelles mesures peuvent être prises pour améliorer l'efficacité et la qualité des nominations judiciaires ?

Question 15 : En quoi la transparence des procédures judiciaires est-elle importante dans la lutte contre la corruption ?

Question 16 : Comment les réformes judiciaires peuvent-elles contribuer à créer un environnement favorable à la lutte contre la corruption ?

Question 17 : En quoi la réforme de l'administration vise-t-elle à réduire les incitations à la corruption ?

Question 18 : Comment la participation de divers acteurs peut-elle renforcer les réformes de l'administration ?

Question 19 : Quel rôle jouent les codes de conduite dans la promotion de valeurs anti-corruption au sein de l'administration ?

Question 20 : Comment les réformes de l'administration peuvent-elles contribuer à favoriser la coopération entre les secteurs public et privé dans la lutte contre la corruption ?

Question 21 : Comment un code de conduite renforce-t-il les valeurs de la lutte anti-corruption au sein d'une organisation ?

Question 22 : Quels sont les avantages de la formation des employés à partir des codes de conduite ?

Question 23 : En quoi la mise en place de sanctions disciplinaires renforce-t-elle l'efficacité des codes de conduite ?

Question 24 : Comment les codes de conduite favorisent-ils la création d'un cadre précis pour les comportements attendus et évités ?

Question	Réponse
1	Évaluation corruption, pays/secteur
2	Priorités lutte, évaluation
3	Objectifs clairs, mesurables
4	Prise de conscience, stratégie
5	Avantages, agence distincte
6	Légitimité, crédibilité renforcées
7	Préoccupations, création agence
8	Approches combinées, efficacité
9	Audit, lutte anticorruption
10	Diagnostiquer, identifier actions
11	Audit judiciaire, prévention
12	Avantages, détection malversation
13	Évaluation judiciaire, lutte
14	Qualité nominations, mesures
15	Transparence, procédures judiciaires
16	Réformes judiciaires, environnement favorable
17	Réforme, réduction incitations

18	Participation acteurs, renforcement
19	Codes conduite, promotion valeurs
20	Réformes, coopération secteurs
21	Code conduite, renforcement valeurs
22	Formation employés, codes
23	Sanctions disciplinaires, efficacité
24	Codes conduite, cadre précis

6 Table des matières

1	Déontologie de travail.....	2
1.1	Définition de la déontologie professionnelle.....	2
1.2	La place de la morale.....	5
2	Phénomène de la corruption vu des instances internationales et académiciens.....	6
2.1	Au vu des instances internationales.....	6
2.2	Les explications sociologiques de la corruption.....	10
2.2.1	L'école de la déviance sociale.....	10
2.2.2	L'école des réseaux sociaux :.....	13
2.2.3	Théorie des représentations sociales.....	16
2.2.4	La corruption comme objet d'étude délicat en sciences sociales.....	19
2.3	La corruption à la lumière de quelques approches de l'Economie.....	24
2.3.1	La théorie de la recherche de la rente.....	24
2.3.2	Le modèle à trois acteurs : Principal-agent-corrupteur.....	27
2.3.3	La théorie des jeux.....	29
2.3.4	La théorie de capture de l'Etat.....	32
2.3.5	Approches bureaucratiques.....	36
2.3.6	Théorie du salaire d'efficience.....	39
3	Typologie et formes de la corruption.....	42
3.1	Les pots-de-vin :	42
3.2	Les commissions occultes.....	45
3.3	L'extorsion.....	48

3.4	La fraude.....	51
3.5	Collusion.....	54
3.6	Les abus dans le monde des affaires.....	55
3.7	Les détournements dans le monde des affaires.....	56
3.8	Blanchiment d'argent.....	58
3.9	Trafic d'influence	59
4	Les motivations de la corruption.....	64
4.1	Les placements préalables à des actes de corruption.....	64
4.2	Le réseautage durable	64
4.3	La quête d'une ascension sociale rapide.....	64
4.4	Solidarité corruptrice	64
4.5	Abus de maniement et d'interprétation des normes	65
4.6	Culture juridique faible.....	65
4.7	Caractéristique du système dominant	65
4.8	Émergence de textes réglementaires nouveaux	65
4.9	Les déterminants de la corruption.....	65
5	Lutte contre la corruption.....	69
5.1	Évaluation de la nature et de l'étendue de la corruption	69
5.2	Les agences spécialisées dans la lutte contre la corruption	70
5.3	Auditeurs et institutions d'audit	70
5.4	Le renforcement des institutions judiciaires	71
5.5	La réforme de l'administration	71
5.6	Codes et standards de conduite.....	72